

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1493

14 juin 2012

SOMMAIRE

AW Equity S.A.	71660	Charles de Croisset Finance	71663
B1 S.A.	71628	Charter Finance S.à.r.l.	71629
Banque BCP, S.A.	71619	Chrisada S.A., SPF	71663
BCCM S.à r.l.	71619	Cinemotion S.A.	71620
BCCM S.à r.l.	71620	Citibank International plc (Luxembourg Branch)	71629
BCCM S.à r.l.	71620	City Station S.à r.l.	71629
BCG Holding Group S.C.S.	71619	City Station S.à r.l.	71630
Bear Stearns International Funding II S.à r.l.	71621	Colisée S.à r.l.	71629
Bear Stearns International Funding I S.à r.l.	71620	ComBenel S.à r.l.	71630
Becker Holzhausbau, S.à.r.l.	71621	Concorde Partners SICAV	71628
Belter S.A.	71621	Doro Investments S.à r.l.	71623
Bengal S.A.	71622	Dubrovnik S.A.	71659
Bertrange Capital s.à.r.l.	71622	East Capital (Lux)	71658
Bexeb S.A.	71622	Equinox	71664
Black Associates s.à r.l.	71627	Eurobank EFG Fund Management Company (Lux) S.A.	71619
Brasserie "Am Brill" s.à.r.l.	71618	Geneparm International	71622
Bridge Investment Holding S.A., SPF	71627	Grandamo S.à r.l.	71629
BSI-Multinvest SICAV	71627	GTCR Gridlock Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	71623
BSL Special Opportunities	71628	Hornets Investment S.A.	71651
BSL Special Opportunities	71628	IT Investments S.à r.l.	71660
Cadanor S.A.	71658	Meridiam Infrastructure Managers S.à r.l.	71633
Cadanor S.A.	71632	NG Luxembourg 5 S.à r.l.	71630
Cadanor S.A.	71632	Premuda International S.A.H.	71618
Cadmos Fund Management	71659	Seals Finance S.A.	71621
Caixa Geral de Depósitos	71659	TNN Trust and Management S.A.	71618
Cedobar 2 S.à r.l.	71659	Tradhold S.A.	71664
Cedobar 3 S.à r.l.	71660		
Chabrun Investissements S.A.	71663		

Premuda International S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 36.030.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 11 mai 2012

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2012 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Stefano Rosina, dirigeant, demeurant professionnellement à 4/28 Via C.R. Ceccardi, I-16121 Gênes (Italie), président et administrateur délégué;

Giovanni Cobau, demeurant au 6 Lacets Saint Léon, Château Périgord f -Monaco, administrateur;

Massimo Benzo, demeurant au 4-98 Tinsley Lane- UK - RH10 8AT Crawley, administrateur;

Giorgio Bianchi, employé privé, demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Salvatore Desiderio, employé privé, demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Réviseur d'entreprises:

- PriceWaterhousecoopers S.à.r.l., 400, Route d'Esch L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PREMUDA INTERNATIONAL S.A.H.

Signatures

Référence de publication: 2012056587/24.

(120079511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Brasserie "Am Brill" s.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3857 Schifflange, 1, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 80.802.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La gérance

Référence de publication: 2012054987/10.

(120077391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

TNN Trust and Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 68.364.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le mardi 8 mai 2012 à 10.00 heures

(...)

Le président fait part aux actionnaires des points à l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. L'assemblée constate et accepte la démission de Monsieur Pierre HOFFMANN comme administrateur avec effet immédiat.

2. L'assemblée décide de nommer administrateur Monsieur Frédéric MULLER, avec adresse professionnelle à 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, né le 26 novembre 1977 à Luxembourg, avec effet immédiat jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à se prononcer sur les comptes de 2017.

(...)

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 8 mai 2012.

Référence de publication: 2012055466/19.

(120077392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

BCG Holding Group S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 720.081.514,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.034.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 mai 2012.

Référence de publication: 2012054994/11.

(120077106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Banque BCP, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, rue des Mérovingiens, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 7.648.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012054988/9.

(120077299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

BCCM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3317 Bergem, 7, rue Brementrausch.

R.C.S. Luxembourg B 67.632.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012054991/10.

(120077146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Eurobank EFG Fund Management Company (Lux) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 115.125.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 10 mai 2012 à 11h00 à Luxembourg.

Résolutions

L'Assemblée décide de ratifier la nomination au 18 novembre 2011 de M. Konstantinos Morianos en remplacement de M. Aristidis Xenofos et de réélire en qualité d'administrateurs, M. Georges Vlachakis, Mme Eleni Laskari, M. Fokion Karavias, et M. Agamemnon Kotrozoz, et M. Konstantinos Morianos, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

L'assemblée décide de réélire PricewaterhouseCoopers sàrl comme Réviseur d'Entreprises jusqu'à l'assemblée clôturant les comptes au 31 décembre 2012.

Dès lors, Dès lors, la société se présente comme suit:

Conseil d'administration

MM. Konstantinos Morianos, 10 Stadiou Str. Athènes – 105 64 Grèce, Président

Agamemnon Kotrozoz, 10 Stadiou Str. Athènes – 105 64 Grèce, Administrateur

Fokion Karavias, 10 Stadiou Str. Athènes – 105 64 Grèce, Administrateur

Georgios Vlachakis, 5 rue Jean Monnet, L – 2180 Luxembourg, Administrateur

Mme Eleni Laskari, 5 rue Jean Monnet, L – 2180 Luxembourg, Administrateur

Réviseur d'entreprises

PricewaterhouseCoopers sàrl, route d'Esch, L – 1014 Luxembourg

Eurobank EFG Fund Management Company (Lux) S.A.

Référence de publication: 2012058207/25.

(120082030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2012.

BCCM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3317 Bergem, 7, rue Brementrausch.

R.C.S. Luxembourg B 67.632.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012054992/10.

(120077147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

BCCM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3317 Bergem, 7, rue Brementrausch.

R.C.S. Luxembourg B 67.632.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012054993/10.

(120077169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Bear Stearns International Funding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.042.629.006,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 122.102.

Les comptes annuels au 30 Novembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2012.

Delphine Muriel

Secrétaire Générale par Interim

Référence de publication: 2012054995/12.

(120077498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Cinemotion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5460 Trintange, 16, route de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 150.747.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'actionnaire unique tenue extraordinairement le 7 mai 2012 que:

1. L'actionnaire unique décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes et décide de nommer en son remplacement la société Kohnen & Associés S.à r.l., dont le siège se situe au 62, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 114 190.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2012.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012055038/17.

(120077091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Bear Stearns International Funding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 217.022,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 122.103.

Les comptes annuels au 30 Novembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2012.

Delphine Muriel

Secrétaire Générale par Interim

Référence de publication: 2012054996/12.

(120077502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Becker Holzhausbau, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6871 Wecker, 2, Op Huefdréisch.
R.C.S. Luxembourg B 114.562.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012054997/9.

(120077480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Belter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8245 Mamer, 51, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 160.921.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012054998/9.

(120076841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Seals Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 87.215.

Les décisions suivantes ont été approuvées et ratifiées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 10 mai 2012:

- acceptation de la démission de Monsieur Erik van Os en tant qu'administrateur avec effet au 10 mai 2012;
- nomination, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat au 10 mai 2012, de Monsieur Martinus C.J. Weijermans, né le 26 août 1970 à 's - Gravenhage (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2012;
- confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé par les administrateurs suivants:
 - * Monsieur Jorge Pérez Lozano
 - * Monsieur Martinus C.J. Weijermans
 - * Madame Florence Rao

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2012.

Pour la société

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2012056655/24.

(120079539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

Bengal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.110.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012054999/9.

(120077142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Bertrange Capital s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 151.910.

Les associés de la société à responsabilité limitée BERTRANGE CAPITAL SARL, susvisée, souhaitent notifier à l'égard des tiers que l'adresse du gérant, Monsieur Vincent TOUBLANC, est désormais la suivante:

2A, Chemin de Bellevue
CH-1197 Prangins (Suisse).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Bertrange, le 10.05.2012.

Référence de publication: 2012055000/13.

(120077105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Bexeb S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 13, Zone Artisanale Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 85.650.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2012.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012055001/14.

(120077446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Genepharm International, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 96.723.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 10 mai 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société à responsabilité limitée GENEPHARM INTERNATIONAL s.à.r.l., dont le siège social à L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall, a été dénoncé en date du 18 septembre 2009.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ et liquidateur Maître Marthe FEYEREISEN, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 1^{er} juin 2012 au greffe de la sixième chambre du Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg.

Pour extrait conforme
Me Marthe FEYEREISEN
Le liquidateur

Référence de publication: 2012055118/18.

(120076873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Doro Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 167.968.

A la suite de la cession en date du 26 mars 2012, la société United International Management (Malta) Limited, Registry of Companies Malta C 46947, ayant son siège social à Floriana FRN 1131, Malta, 2, Antonio Agius Street, a cédé 12.500 parts sociales à la société LFPE S.C.A. SICAR, R.C.S. Luxembourg B125398, ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Luxembourg, le 10 mai 2012.

Pour avis sincère et conforme

Pour Doro Investments S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2012055054/15.

(120076957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

GTCR Gridlock Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.378.791,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 162.934.

In the year two thousand and twelve, on the eleventh day of April.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

GTCR Gridlock Holdings (Cayman), L.P., an exempted limited partnership, established and registered under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Umland House, Grand Cayman, Cayman Islands KY1-1104, and registered with the Registrar of Limited Partnerships in the Cayman Islands under number MC-49767 acting through its general partner GTCR Gridlock Partners, Ltd,

hereby represented by Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *in* varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of GTCR Gridlock Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 162.934 and having a share capital of one million one hundred ninety-nine thousand seven hundred fifty-five United States Dollars (USD 1,199,755) (the Company). The Company has been incorporated on August 9, 2011 pursuant to a notarial deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on October 20, 2011, number 2546. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended on September 28, 2011 pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on January 05, 2012, number 1889.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one hundred seventy nine thousand thirty six United States dollars (USD 179,036) in order to bring it from its present amount of one million one hundred ninety-nine thousand seven hundred fifty-five United States Dollars (USD 1,199,755), represented by one million one hundred ninety-nine thousand seven hundred fiftyfive (1,199,755) shares in registered form, with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, to the amount of one million three hundred seventy eight thousand seven hundred ninety one United States Dollars (USD 1,378,791), by way of the issuance of one hundred seventy nine thousand thirty six (179,036) new Class A Shares of the Company, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each and having the same rights and obligations as the existing shares of that class;

2. Subscription for and payment of the share capital increase specified in item 1. above by way of a contribution in kind;

3. Subsequent amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1. above;

4. Granting of authorisation to any manager of the Company each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company; and

5. Miscellaneous.

II. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred seventy nine thousand thirty six United States dollars (USD 179,036) in order to bring it from its present amount of one million one hundred ninety-nine thousand seven hundred fifty-five United States Dollars (USD 1,199,755), represented by one million one hundred ninety-nine thousand seven hundred fifty-five (1,199,755) shares in registered form, with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, to the amount of one million three hundred seventy eight thousand seven hundred ninety one United States Dollars (USD 1,378,791), by way of the issuance of one hundred seventy nine thousand thirty six (179,036) new Class A Shares of the Company, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each and having the same rights and obligations as the existing shares of that class.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for one hundred seventy nine thousand thirty six (179,036) new Class A Shares of the Company in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, and fully pays them up by way of a contribution in kind consisting of a receivable in an amount of one hundred seventy nine thousand thirty six United States dollars (USD 179,036) that GTCR Gridlock Holdings (Cayman), L.P. has against the Company (the Receivable).

Such contribution in kind shall be allocated in its entirety to the share capital account of the Company.

The valuation of the contribution of the Receivable is evidenced by inter alia, (i) a balance sheet of the Company dated April 10, 2012 (the Balance Sheet) and (ii) a certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company (the Certificate).

It results from Certificate that, as of the date of Certificate:

- the Receivable contributed by the Sole Shareholder to the Company is shown on the Balance Sheet under item "Amounts owed to affiliated undertakings / GTCR Gridlock Holdings (Cayman) LP";
- the Sole Shareholder is the sole owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivables and possesses the power to dispose of the Receivable;
- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquid and exigible);
- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Receivable contributed to the Company per the attached Balance Sheet is valued at at least one hundred seventy nine thousand thirty six United States dollars (USD 179,036) and since the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;
- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

The Certificate and the Balance Sheet, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The capital of the Company is set at one million three hundred seventy eight thousand seven hundred ninety one United States Dollars (USD 1,378,791) represented by one million three hundred seventy eight thousand seven hundred ninety one (1,378,791) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each (collectively, the Shares, and, individually, a Share), divided into (i) twenty thousand (20,000) ordinary shares (in case of plurality, the Ordinary Shares and individually, an Ordinary Share), (ii) one million three hundred seven thousand one hundred fifty one (1,307,151) class A shares (in case of plurality, the Class A Shares and individually, a Class A Share), (iii) twelve thousand (12,000) class 1.1 shares (in case of plurality, the Class 1.1 Shares and individually, a Class 1.1 Share), (iv) nine thousand six hundred forty (9,640) class 1.2 shares (in case of plurality, the Class 1.2 Shares and individually, a

Class 1.2 Share), (v) twelve thousand (12,000) class 1.3 shares (in case of plurality, the Class 1.3 Shares and individually, a Class 1.3 Share), and (vi) eighteen thousand (18,000) class 1.4 shares (in case of plurality, the Class 1.4 Shares and individually, a Class 1.4 Share), all subscribed and fully paid-up.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder authorises any manager of the Company each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le onzième jour du mois d'avril.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

GTCR Gridlock Holdings (Cayman), L.P., un exempted limited partnership, établi et enregistré en vertu des lois des Iles Caïmans, dont le siège social est situé à c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, Iles Caymans KY1-1104, et enregistrée au Registrar of Limited Partnerships des Iles Caïmans sous le numéro MC-49767,

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, dont l'adresse professionnelle se situe à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et le mandataire de la partie comparante, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de GTCR Gridlock Holdings (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 15, rue Edward Steichen, L2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.934 et disposant d'un capital social de un million cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent cinquante-cinq dollars américains (USD 1,199,755) (la Société). La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer le 9 août 2011, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 20 octobre 2011, numéro 2546. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés le 28 septembre 2011 suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 5 janvier 2012, numéro 1889.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent soixante-dix-neuf mille trente-six dollars américains (USD 179.036) afin de porter le capital social de son montant actuel de un million cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent cinquante-cinq dollars américains (USD 1.199.755,-) représenté par un million cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent cinquante-cinq (1.199.755) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune à un million trois cent soixante-dix-huit mille sept cent quatrevingt-onze dollars américains (USD 1.378.791,-) par voie d'émission de cent soixante-dix-neuf mille trente-six (179.036) nouvelles Parts Sociales de Classe A de la Société sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune;

2. Souscription et libération de l'augmentation de capital social spécifiée au point 1. ci-dessus par un apport en nature;

3. Modification subséquente des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital social spécifiée au point 1. ci-dessus;

4. Pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

II. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent soixante-dix-neuf mille trente-six dollars américains (USD 179.036) afin de porter le capital social de son montant actuel de un million cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent cinquante-cinq dollars américains (USD 1.199.755,-) représenté par un million cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent cinquante-cinq (1.199.755) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune à un million trois cent soixantedix-huit mille sept cent quatre-vingt-onze dollars américains (USD 1.378.791,-) par voie d'émission de cent soixante-dix-neuf mille trente-six (179.036) nouvelles Parts Sociales de Classe A de la Société sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital de la manière suivante:

Souscription et libération

Sur ces faits, l'Associé Unique précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire au cent soixante-dix-neuf mille trente-six (179,036) nouvelles Parts Sociales de Classe A de la Société sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune et les libère entièrement par un apport en nature consistant en une créance que GTCR Gridlock Holdings (Cayman), L.P. a envers la Société d'un montant total de cent soixante-dix-neuf mille trente-six dollars américains (USD 179,036) (la Créance).

Cet apport en nature devra être affecté intégralement au compte de capital social de la Société.

L'estimation de l'apport de la Créance est constatée par, entre autres, (i) un bilan de la Société daté du 10 avril 2012 (le Bilan) et (ii) un certificat émis en date des présentes par la gérance de l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Société (le Certificat).

Il résulte du Certificat que, à la date de celui-ci:

- la Créance apportée par l'Associé Unique à la Société est constatée par le Bilan daté du 10 avril 2012 et reprise sous «Amounts to affiliated undertakings / Promissory note GTCR Gridlock Holdings (Luxembourg) Sàrl»;
- l'Associé Unique est le seul propriétaire de la Créance et est le seul titulaire autorisé à détenir la Créance et possède le droit d'en disposer;
- la Créance est certaine, liquide et exigible et sera payable à échéance sans déduction;
- sur base de principes de comptabilité luxembourgeois généralement acceptés, la Créance apportée à la Société d'après le Bilan annexé est évaluée au moins à cent soixante-dix-neuf mille trente-six dollars américains (USD 179,036) et depuis le Bilan, aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur de l'apport à la Société n'a eu lieu;
- la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est ni soumise à des restrictions ni grevée d'un quelconque nantissement ou droit préférentiel limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et
- toutes les formalités relatives au transfert du titre de propriété de la Créance à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique et, au moment de l'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Société deviendra le seul propriétaire de la Créance qui sera éteinte par confusion en vertu de l'article 1300 du Code civil luxembourgeois.

Le Certificat et le Bilan, après avoir été signés «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, resteront attachés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de refondre intégralement les Statuts afin qu'ils aient désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital de la Société est fixé à un million trois cent soixante-dix-huit mille sept cent quatre-vingt-onze dollars américains (USD 1.378.791,-) représenté par un million trois cent soixante-dix-huit sept cent quatre-vingt-onze (1.378.791) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune (collectivement les Parts Sociales, et individuellement une Part Sociale), divisées en (i) vingt mille (20.000) parts sociales ordinaires (collectivement les Parts Sociales Ordinaires et individuellement, une Part Sociale Ordinaire), (ii) un million trois cent sept mille cent cinquante et un (1,307,151) parts sociales de classe A (collectivement les Parts Sociales de Classe A et individuellement, une Part Sociale de Classe A), (iii) douze mille (12.000) parts sociales de classe 1.1 (collectivement les Parts Sociales de Classe 1.1 et individuellement, une Part Sociale de Classe 1.1), (iv) neuf mille six cent quarante (9.640) parts sociales de classe 1.2 (collectivement les Parts Sociales de Classe 1.2 et individuellement, une Part Sociale de Classe 1.2), (v) douze mille (12.000) parts sociales de classe 1.3 (collectivement les Parts Sociales de Classe 1.3 et individuellement, une Part Sociale de Classe 1.3) et (vi) dix-huit mille (18.000) parts sociales de classe 1.4 (collectivement les Parts Sociales de Classe 1.4 et individuellement, une Part Sociale de Classe 1.4), toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide finalement de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison cet acte sont estimés à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, certifie à la demande de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et en cas de divergences entre les versions anglaises et françaises, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 avril 2012. Relation: LAC/2012/18311. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 mai 2012.

Référence de publication: 2012057082/224.

(120080453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.

Black Associates s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5360 Schrassig, 23, rue d'Oetrange.

R.C.S. Luxembourg B 136.629.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012055003/10.

(120076939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Bridge Investment Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 70.792.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012055006/10.

(120077699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

BSI-Multinvest SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 74.740.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BSI-Multinvest

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Francesco Molina / Sandra Ehlers

Director / Director

Référence de publication: 2012055007/13.

(120077575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

BSL Special Opportunities, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 146.109.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BSL Special Opportunities

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012055008/11.

(120076905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Concorde Partners SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 143.506.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 23 avril 2012

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Marc-André BECHET, Benoît COENS, Patrick PAVAN et Riccardo MILLICH, en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013,
2. de réélire KPMG Luxembourg S.à.r.l. (anciennement KPMG Audit S.à.r.l., Luxembourg), avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013.

Luxembourg, le 11 mai 2012.

Pour CONCORDE PARTNERS SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Valérie GLANE / Corinne ALEXANDRE

Fondé de pouvoir / -

Référence de publication: 2012056259/20.

(120079110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

BSL Special Opportunities, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 146.109.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 30 avril 2012

1. Madame Adela IANCU a démissionné de son mandat de gérante de type B.
2. Le nombre des gérants de type B a été diminué de trois (3) à deux (2)

Luxembourg, le 10 mai 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BSL Special Opportunities

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012055009/14.

(120076916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

B1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 118.905.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2012.

Référence de publication: 2012055010/10.

(120076791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Charter Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 144.018.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision en date du 11 mai 2012 de l'associé unique Chartertop Limited, une société de droit irlandais, ayant son siège social à Fitzwilliam Place, 2625 LJ Dublin, Irlande, inscrite au company register irlandais sous le numéro 465484, que M. Andrew Stockwell, né le 6 juillet 1966 et demeurant professionnellement au 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg a été nommé comme gérant classe B de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2012.

Pour la société

Référence de publication: 2012055013/16.

(120077372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Colisée S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 151.307.

—
AUSZUG

Aus dem Protokoll der Gesellschafterversammlung der Gesellschaft (die Gesellschafter) vom 19. April 2012 geht hervor, dass die Gesellschafter die Verlegung des Gesellschaftssitzes beschlossen haben. Der Sitz der Gesellschaft wird mit Wirkung zum 19. April 2012 nach 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg verlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2012055017/14.

(120077312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Citibank International plc (Luxembourg Branch), Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 78.602.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le compte de Citibank International plc

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Succursale de CITIBANK INTERNATIONAL PLC

Signature

Référence de publication: 2012055014/13.

(120076060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

**City Station S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Grandamo S.à r.l.).**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 42.493.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2011 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2012055015/11.

(120076881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

City Station S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 42.493.

—
EXTRAIT

Suite à un contrat de cession signé en date du 27 mars 2012 avec la société Executive Property Invest NL Holding BV, la société Lux Gare devient propriétaire de 500 parts sociales et la société Executive Property Invest NL Holding BV n'est donc plus associée de la société.

A l'issue de cette cession, l'actionnariat de la société se compose comme suit à la date du 27 mars 2012:

- Lux Gare: 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 mai 2012.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2012055016/16.

(120077689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

ComBenel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 160.426.

—
Résolutions prises par les associés en date du 9 mai 2012

Les associés de la société ComBenel S.à r.l. ont décidé à l'unanimité de révoquer Madame Delphine KADDOUR MIGNOT, demeurant 4, place de l'hôtel de ville, L-4138 ESCH/ALZETTE, de son mandat de gérante technique de classe A, et ceci avec effet au 11 mai 2012.

La décharge est refusé à ce stade.

Pour extrait conforme

Pour la société

Référence de publication: 2012055018/14.

(120076918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

NG Luxembourg 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.643.305.960,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 120.901.

—
In the year two thousand and twelve, on the twentieth of April.

Before Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

NG Luxembourg 4 S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office in 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (RCS N°B 120.900),

hereby represented by Mr Walter TOCCO, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 12, 2012, (the „Sole Shareholder“).

The said proxy signed „ne varietur“ by the proxyholder and the undersigned notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Sole Shareholder is the sole shareholder of NG Luxembourg 5 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365, Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under Section B, number 120.901 and incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) dated 12 October 2006, published on 28 November 2006 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2224 (the «Company»). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the notary Edouard DELOSCH dated August 12 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C number 2498 of October 27, 2011.

The Sole Shareholder represented as above mentioned has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

1. Transfer of the registered office of the Company from 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, to 43, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

2. Amendment of the provision of the first and the second paragraph of article 2 of the articles of association of the Company to read as follows:

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

3. Miscellaneous.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholders resolved to transfer the registered office of the Company from 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, to 43, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the sole shareholder resolved to amend the provision of the first and the second paragraph of article 2 of the articles of association of the Company to read as follows:

«The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand euro (EUR 1000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing person, who is known by the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

NG Luxembourg 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (RCS N° B 120.900),

représentée aux fins des présentes par Mr Walter TOCCO, employé, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 12 avril 2012 («l'Associé Unique»).

La prédite procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé Unique est le seul associé de NG Luxembourg 5 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 120.901, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 12 octobre 2006, publié le 28 novembre 2006 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2224 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire Edouard DELOSCH en date du 12 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2498 du 17 octobre 2011.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a reconnu être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

1. Transfert du siège social de la société du 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, au 43, Avenue J.F. Kennedy à L-1855 Luxembourg.

2. Modification du premier et deuxième alinéa de l'article 2 des statuts de la société pour leur donner la teneur suivante.
«Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg,

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance.»

3. Divers.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société du 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, au 43, Avenue J.F. Kennedy à L-1855 Luxembourg.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier le premier et deuxième alinéa de l'article 2 des statuts de la société pour leur donner la teneur suivante.

«Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg,

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille euros (EUR 1000).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: W. Tocco et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 avril 2012. LAC/2012/19046. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2012.

Référence de publication: 2012055258/106.

(120077336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Cadanor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 46.106.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012055023/10.

(120077413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Cadanor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 46.106.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012055024/10.

(120077414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Meridiam Infrastructure Managers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 110.701.

In the year two thousand and twelve, on the eleventh day of April, before the undersigned, Maître Francis Kessler, a notary resident in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1. AECOM Global Group Ltd, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 5th floor, 9, King Street, London EC2V 8EA, United Kingdom (AECOM),

here represented by Laure Mersch, attorney-at-law, with professional residence in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 11 April 2012.

2. Delfinances SAS, a French société par actions simplifiée, incorporated under the laws of France, having its registered office at 91-93, boulevard Pasteur, F-75015 Paris, registered with the Trade and Commercial Register of Paris under number 383 825 114 (Delfinances),

here represented by Laure Mersch, attorney-at-law, with professional residence in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 10 April 2012

3. Meridiam Infrastructure Partners S.A.S., a French société par actions simplifiée, incorporated under the laws of France, having its registered office at 28, boulevard Haussmann, F-75008 Paris registered with the Trade and Commercial Register of Paris under number 492 482 263 (MIP),

here represented by Laure Mersch, attorney-at-law, with professional residence in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 6 April 2012

AECOM, Delfinances and MIP hold together one hundred percent (100%) of the capital of Meridiam Infrastructure Managers S.à r.l, a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 110.701 (the Company).

The Company was incorporated on 13 September 2005 pursuant to a deed drawn up by Maître Henri Hellinckx, a notary resident in Luxembourg City, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° -999 of 6 October 2005. The Company's articles of association (the Articles) have since been amended several times, most recently on 5 November 2009 pursuant to a deed drawn up by Maître Jean Seckler, a notary resident in Junglinster, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 2362 of 3 December 2009.

After signature ne varietur by the authorised representative of the relevant appearing party and the undersigned notary, each power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

AECOM, Delfinances and MIP, as relevant, resolve as follows:

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the present meeting, AECOM, Delfinances and MIP unanimously resolve to waive the convening notices, AECOM, Delfinances and MIP considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

AECOM, Delfinances and MIP unanimously resolve to reduce the issued share capital of the Company by an amount of three hundred thirty five thousand Euro (EUR 335,000) by the redemption and cancellation of thirteen thousand four hundred (13,400) shares held by Delfinances for a total aggregate redemption and cancellation amount of six million Euro (EUR 6,000,000). This amount is divided into (i) one million five hundred Euro (EUR 1,500,000), paid in cash and debited from the capital account for an amount of three hundred thirty five thousand Euro (EUR 335,000) and from distributable reserves of the Company for an amount of one million one hundred sixty-five thousand Euro (EUR 1,165,000) and (ii) four million five hundred thousand Euro (EUR 4,500,000) to be paid under the terms and conditions agreed between the Company and Delfinances. Further to the redemption and cancellation of thirteen thousand four hundred (13,400) shares held by Delfinances, AECOM and MIP are together referred to as the Shareholders.

Third resolution

The Shareholders unanimously resolve to create two classes of shares in the share capital of the Company namely (i) class A shares (the Class A Shares) and (ii) class B shares (the Class B Shares), all having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each and which will have the special rights and obligations as set forth in the new articles of association to be adopted pursuant to the 8th resolution hereof.

Fourth resolution

The Shareholders unanimously further resolve and individually accept, to reclassify the 5,000 existing shares in the share capital of the Company held by AECOM into Class A Shares and to convert the 1,600 existing shares in the share capital of the Company held by the MIP into Class B Shares.

Fifth resolution

The Shareholders unanimously resolve to increase the share capital with immediate effect by an amount of three hundred thirty five thousand Euro (EUR 335,000) to raise it from its present amount of one hundred sixty-five thousand Euro (EUR 165,000), represented by five thousand (5,000) Class A Shares and one thousand six hundred (1,600) Class B Shares each having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25), to an amount of five hundred thousand Euro (EUR 500,000), by the issue of one thousand (1,000) new Class A shares and twelve thousand four hundred (12,400) new Class B shares in the Company having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each and with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

- AECOM, represented as stated above, declares that it subscribes to one thousand (1,000) new Class A Shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each and pays them up fully by incorporating available reserves of the Company in an amount of EUR 25,000 to be allocated to the share capital of the Company.

- MIP, represented as stated above, declares that it subscribes to twelve thousand four hundred (12,400) new Class B Shares having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each and pays them up fully by (i) a contribution in cash in an amount of EUR 80,000, to be allocated to the share capital of the Company and (ii) incorporating available reserves of the Company in an amount of EUR 230,000 to be allocated to the share capital of the Company.

AECOM and MIP give their consent to the above mentioned payments by incorporation of available reserves and waive their right to equal treatment between shareholders.

The amount of the contribution in cash paid by MIP is at the disposal of the Company, proof of which is given to the undersigned notary.

The amount of the aggregate available reserves of the Company is evidenced by, inter alia, a balance sheet of the Company dated 31 December 2011 which shows that this amount is at least equal to available reserves to be incorporated to the share capital of the Company.

The Shareholders resolve to record that, following the share capital increase, the shareholding in the Company is as follows:

AECOM	6,000 Class A Shares
MIP	<u>14,000 Class B Shares</u>
Total:	20,000 shares

Sixth resolution

The Shareholders unanimously resolve to acknowledge the resignation of the following manager of the Company, with immediate effect:

Mr. Eric Vandamme, born on 30 March 1966 in Lille, France, residing professionally at 12, place des Etats-Unis, 92127 Montrouge Cedex, France.

Seventh resolution

The Shareholders unanimously resolve to authorise and empower any manager of the Company and/or any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg, and/or any employee of CACEIS Bank Luxembourg S.A., each acting individually, with power of substitution, (i) to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above share capital decrease and increase and to complete any formalities in connection therewith (including, for the avoidance of doubt, the signing of the said register).

Eighth resolution

The Shareholders unanimously resolve to amend and fully restate the Articles, which will henceforth read as follows:

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. Form. There hereby exists a «société à responsabilité limitée», limited liability company (the Company), governed by the present articles of association (the Articles of Association) and by current Luxembourg laws and notably by the Law of 10th August 1915, on commercial companies as amended from time to time (the Law).

Art. 2. Name. The Company's name is Meridiam Infrastructure Managers S.à r.l..

Art. 3. Purpose. The object of the Company is inter alia the acquisition of participations or interests, in Luxembourg or abroad, in any companies, partnerships or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations and interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other

manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

It may participate in the creation, development, management and control of any company, enterprise or partnership and, more particularly, will act as managing general partner (associégérant-commandité) of partnerships limited by shares (sociétés en commandite par actions) formed as investment companies in risk capital (sociétés d'investissement en capital à risque) under the law of June 15, 2004, on the investment company in risk capital, as amended. As such, the Company may, individually or together with any investment manager or advisor, specifically but not exclusively, advise or manage investments in public private partnership ("PPP") infrastructure projects and assets, arrange and advise on investments in PPP infrastructure funds and in PPP infrastructure projects and assets, and engage in project management of PPP infrastructure projects and other related activities. The Company may delegate, under its responsibility, part or all of its functions to local or foreign subsidiaries, branches, or third parties. It may also delegate part or all of its functions to local or foreign investment advisors or other independent experts.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose including the incorporation of subsidiaries, and notably to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed within the limits set forth by the Law.

Art. 4. Registered office. The Company has its registered office and place of management in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office and place of management may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers of the Company.

The registered office and place of management of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided by the Law, but cannot be transferred abroad.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment).

Art. 5. Duration. The Company is constituted for an unlimited duration. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder of the Company (each, a Shareholder, and together the Shareholders).

Capital structure

Art. 6. Share capital. The Company's capital is set at EUR 500,000 (five hundred thousand euro), represented by twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each. The shares in the Company's capital are divided into six thousand (6,000) class A shares (the Class A Shares) and fourteen thousand (14,000) class B shares (the Class B Shares) with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each. Class C shares (the Class C Shares) may be created by conversion of Class A Shares or Class B Shares as set forth below, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each. Each of the Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares have the respective rights as set forth in the Articles of Association.

When any Class A Share or Class B Share is transferred to a third party (except if such third party (i) acquires all of the Class A Shares and Class B Shares held by the transferee or (ii) is the beneficiary of a pledge on the said Class A Shares or Class B Shares) or holder of Class C Shares (a Class C Shareholder) pursuant to the conditions set forth in Article 8, such Class A Share or Class B Share shall be converted into a Class C Share upon notification to, or acceptance by, the Company of the relevant share transfer in accordance with article 190 of the Law.

When any Class B Share or Class C Share is transferred to a Class A Shareholder pursuant to the conditions set forth in article 8, such Class B or Class C Share shall be converted into a Class A Share upon notification to, or acceptance by, the Company of the relevant share transfer in accordance with article 190 of the Law.

When any Class A Share or Class C Share is transferred to a Class B Shareholder such Class A Share or Class C Share shall be converted into a Class B Share upon notification to, or acceptance by, the Company of the relevant share transfer in accordance with article 190 of the Law.

The board of managers of the Company shall take any measures required further to the occurrence of the conversion of Shares in accordance with the above provisions, including the convening of a general meeting of shareholder if required by the Law.

The Class A Shares, the Class B Shares and the Class C Shares are collectively referred to as the Shares and each individually as a Share.

The Shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 7. Voting rights. Each Share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

Art. 8. Transfer of Shares.

8.1. Except as otherwise agreed between Shareholders hereto and from time to time, the Shares of the Company are freely transferable among Shareholders. Transfers of Shares to third parties are subject to the approval of Shareholders

representing seventy-five per cent (75%) of the share capital of the Company. Class A Shares or Class B Shares transferred to third parties shall be converted into Class C Shares upon notification to, or acceptance by, the Company of the relevant transfer of Class A Shares or Class B Shares in accordance with article 190 of the Law. If however (i) the Transferor transfers the totality of its Class A Shares and Class B Shares or (ii) the Transferee was, prior to the transfer the beneficiary of a pledge on the said Class A Shares or Class B Shares, the transferred Shares shall not be converted into Class C Shares.

8.2. In addition, in the following cases of contemplated transfer by a Shareholder (the Transferor) to a Shareholder or a third party (the Transferee) (i) any Class C Shareholder who wishes to transfer part or all of its Class C Shares to a Class C Shareholder or to a third party, (ii) any Class C Shareholder who wishes to transfer part or all of its Class C Shares to a Class A Shareholder, (iii) any Class A Shareholder who wishes to transfer part or all of its Class A Shares to a Class C Shareholder, or (iv) any Class A Shareholder who wishes to transfer part or all of its Class A Shares to a third party, the Transferor shall give notice of such intention to the board of managers, by registered letter or against a receipt, such notice specifying the number of Shares it wishes to transfer, the person(s) to whom it wishes to transfer the Shares as well as all other terms of the contemplated transfer (the Initial Transfer Notice) which shall not contain any condition precedent or subsequent other than compliance with this article and the Articles of Association and reference to the proposed transfer price only in relation to Article 8.2 (iv).

8.3. Within 14 days of receipt of the Initial Transfer Notice by the board of managers, the board of managers shall give notice of the intended transfer by registered letter or against a receipt to Class B Shareholders (the Second Transfer Notice), specifying the number of Shares to be transferred in order for Class B Shareholders to be able to exercise partly or entirely their right of first refusal (the Right of First Refusal).

8.4. The Second Transfer Notice shall be accompanied by a copy of the Initial Transfer Notice and shall require each Class B Shareholder to state by registered letter or against a receipt, within 14 days from receipt of the Second Transfer Notice (i) whether or not it wishes to exercise its Right of First Refusal, (ii) the number of Shares over which it intends to exercise its Right of First Refusal, (iii) whether it intends to pre-empt more than its pro rata share in case not all the Class B Shareholders fully exercise their Right of First Refusal (the Right of Election) and (iv) whether it approves the contemplated transfer of Shares in case not all Class B Shareholders fully exercise their Right of First Refusal and, as the case may be, their Right of Election. The exercise of the Right of Election entails the irrevocable undertaking from the concerned Class B Shareholders to acquire the concerned Shares (as allocated by the board of managers) at the price as set forth in accordance with Article 8.7. below for any case under Article 8.2 (i), 8.2 (ii) or 8.2 (iii) and in accordance with Article 8.9 for any case falling under Article 8.2 (iv). Each Class B Shareholder shall be irrevocably deemed not to have exercised its Right of First Refusal and Right of Election in respect of the Shares if the board of managers does not receive a response from such Class B Shareholder within the aforementioned period.

8.5. a) As the case may be, within 28 days from the Second Transfer Notice, the board of managers shall determine the number of Shares which have not been taken up by the Class B Shareholders pursuant to the exercise of their respective Right of First Refusal and Right of Election (the Remaining Shares). The Transferor shall be entitled (but not obliged) to freely transfer the Remaining Shares for any case falling under Article 8.2 (ii), 8.2 (iii) and 8.2 (iv). For any case falling under 8.2 (i), the board of managers shall give notice, within 7 days of the determination of the number of Remaining Shares, by registered letter or against a receipt in order to the Class A Shareholders of the number of Remaining Shares (the Third Transfer Notice) for the Class A Shareholders to partly or wholly exercise their right of second refusal (the Right of Second Refusal).

8.5 b) The Third Transfer Notice shall be accompanied by a copy of the Initial Transfer Notice and shall require each Class A Shareholder to state by registered letter or against a receipt, within 7 days from receipt of the Third Transfer Notice (i) whether or not it wishes to exercise its Right of Second Refusal, (ii) the number of Class C Shares over which it intends to exercise its Right of Second Refusal, (iii) whether it intends to exercise its Right of Second Refusal in respect of more than its pro rata share in the event that not all the Class A Shareholders fully exercise their Right of Second Refusal (the Second Refusal Election) and (iv) whether it approves the contemplated transfer of Class C Shares in case not all Class A Shareholders fully exercise their Right of Second Refusal and, as the case may be, their Second Refusal Election. The exercise of the Second Refusal Election entails the irrevocable undertaking from the concerned Class A Shareholders to acquire the concerned Class C Shares (as allocated by the board of managers) at the price as set forth in accordance with Article 8.7 below. Each Class A Shareholder shall be irrevocably deemed not to have exercised its Right of Second Refusal and Second Refusal Election in respect of the Class C Shares if the board of managers does not receive a response from such Class A Shareholder within the aforementioned period. Within 14 days from the Third Transfer Notice, the board of managers shall determine the number of Shares which have not been taken up by the Class A Shareholders pursuant to the exercise of their respective Right of Second Refusal and Second Refusal Election (the Residual Class C Shares) and then the Transferor shall be entitled but not obliged to transfer the Residual Class C Shares.

8.5.c. The Company will also be entitled to redeem the Remaining Shares and the Residual Class C Shares, provided that the redemption results from a reduction in the share capital of the Company and the redeemed Shares are cancelled.

8.6. The Class B Shareholder or Class A Shareholder shall pay the corresponding consideration within 5 days from notice from the board of managers that its Right of First Refusal and, if appropriate, its Right of Election or its Right of Second Refusal and, if appropriate, its Second Refusal Election have been successful in respect of the stated number of Shares. The ownership of Shares will be transferred upon crediting of the transferee's account.

8.7. Unless otherwise stated in this Articles of Association and except in the event of a transfer of Class B Shares to a third party, the consideration payable for acquiring the Shares shall be equal to the net asset value of the transferred Shares as certified by the Company's auditor based upon the latest audited annual accounts of the Company approved by the Shareholders. In the event that the transfer takes place after 30 June in any year, the Company shall prepare and present for approval by Shareholders semi-annual financial statements and the consideration payable for acquiring the Shares shall be equal to the net asset value of the transferred Shares as certified by the Company's auditor based upon such interim financial statements.

8.8 Subject to the provisions of Article 8.1., Class B Shareholders grant to Class A Shareholders and Class C Shareholders a tag along right in the event Class B Shareholders jointly decide to transfer all their shares in the Company to a third party (the Purchaser) (i.e. a purchaser not being an affiliate of the Class B Shareholders). Where Class B Shareholders contemplate such a transfer, the Class B Shareholders shall inform the Company and the Company shall inform the other Shareholders of the contemplated transfer (a Transfer Notice) together with the proposed tag along price (the Tag Along Price). Class B Shareholders shall further procure that the Purchaser undertakes to buy at the same time all the shares that the other Shareholders wish to sell. Each of the other Shareholders wishing to exercise this tag along right will inform the Class B Shareholders of their intention to (i) exercise the tag along right in respect of all their shares within 20 Business Days from receipt of a Transfer Notice and to (ii) exercise the tag along right in respect of all their shares at the Tag Along Price.

8.9 In case of a transfer of Shares as set forth under Article 8.2 (iv), if the price of the transferred Shares and only in the circumstances when the deemed cash value of consideration comprises securities or other non-cash consideration representing all or part of the Transfer Price, is contested by a Shareholder (the Dissenting Shareholder) subject to compliance of the respective notices, the price of the Shares will be equal to the fair market value of the relevant Shares. In case of a transfer of Shares as set forth under Article 8.8 and Article 10, if the price of the transferred Shares is contested by a Dissenting Shareholder subject to compliance of the respective notices, the price of the Shares will be determined jointly by the parties or, failing agreement between the parties within 15 days, a fair price of the Shares shall be determined by an independent expert of international repute appointed by the Company. Such fair price shall be determined as between a willing vendor and a willing purchaser and for this purpose the expert shall be given by each Shareholder, and shall take account of, all information which a prudent prospective willing purchaser of the whole of the share capital of the Company might reasonably require if he were proposing to purchase it from a willing vendor by a private treaty and at arms' length. Such appointee shall act as an expert and not as an arbitrator and his determination shall, in the absence of manifest error, be final and binding on the parties and his costs shall be borne by the Dissenting Shareholder.

Art. 9. Pledge of Shares. No Shareholder shall, except with the approval of Shareholders holding not less than seventy-five (75 %) of the Shares:

- (a) pledge, mortgage, charge or otherwise encumber any Share or any interest in any Share;
- (b) grant an option or interest in any Share;
- (c) enter into any agreement in respect of the voting rights attached to any Share; or
- (d) assign, transfer, syndicate or grant any participation or other interest in, or any right or obligation in respect of, any loan made by it to the Company.

Art. 10. Change of Control. In the case of a proposed change of control of any of the Shareholders (a Change of Control) meaning, when a person or entity (whether incorporated or unincorporated) who controls any entity proposes to cease to do so or if another person proposes to acquire control of such entity (save that this shall not include any initial public offering made by any Shareholder on a regulated securities exchange or any intra-group transfer by a Shareholder to any of its affiliates) the Shareholder subject to the Change of Control shall give notice in writing to the other Shareholders. Any Change of Control of a Shareholder shall require the approval of Shareholders representing seventy-five per cent (75%) of the subscribed share capital of the Company. If the other Shareholders do not consent to the Change of Control, then the Shareholder concerned shall be required to sell all of its Shares, to the dissenting Shareholders and such dissenting Shareholders shall be required to purchase such shares at a price determined in accordance with Article 8.7.

In the case of a proposed change of control in relation to a Class B Shareholder (Class B Shares Change of Control), such Class B Shareholder Change of Control shall be deemed to have occurred only in the event that the said Class B Shareholder ceases to be controlled by employees of the Meridiam group and/or its subsidiaries.

If any transfer of Shares by a Class B Shareholder (other than a transfer resulting from the enforcement of or arising out of a pledge granted by a Class B Shareholder approved by the Shareholders in accordance with article 9 of the Articles of Association) will result in the Class B Shareholder ceasing to control a majority of the voting rights in the Company (save that this shall not include any initial public offering of Shares) such Class B Shareholder shall give notice in writing to the other Shareholders. Such transfer shall require the approval of the majority Shareholders representing at least seventy-five per cent (75%) of the subscribed share capital of the Company. If the other Shareholders do not consent to such transfer, then the Shareholder concerned shall be required not proceed further with such transfer, or sell all of its Shares to the Dissenting Shareholders and such Dissenting Shareholders shall be required to purchase such shares at a price determined in accordance with Article 8.7.

Art. 11. Redemption of shares. The Company shall have power to redeem its own Shares subject to any legal restrictions.

Such redemption shall be approved by a majority of Shareholders representing seventy-five per cent (75%) of the subscribed share capital of the Company at the general meeting of Shareholders.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the Shares to be redeemed, the redemption may only be effected to the extent that sufficient distributable sums are available.

Such redeemed Shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. Appointment of Managers. The Company will be managed by a board of managers comprising six (6) members proposed by the Class B Shareholders and elected by a majority of the Shareholders at the general meeting of Shareholders. A manager shall serve for a term expiring at the end of the general meeting resolving on the annual accounts three years from appointment and, at the end of such term may be proposed for re-election by a majority of the Shareholders for multiple three year terms each. The Shareholders shall designate one of the members of the board of managers to act as general manager in charge of the daily administration of the Company (the General Manager). The board of managers may adopt further internal guidelines and rules.

The remuneration of each manager shall be set by the general meeting of Shareholders resolving on its appointment.

All the managers shall be reimbursed for reasonable expenses incurred in the performance of their mandates.

Any vacancy in the board of managers will not prevent it from acting, except in respect of decisions to be taken where a quorum is required by the Law or by the Articles of Association. The general meeting of Shareholders may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager with or without cause, each time however subject to the approval of the Luxembourg supervisory authority of the financial sector.

Art. 13. Powers. All powers not expressly reserved by the Law, the Articles of Association or any special agreement between the Shareholders to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the board of managers. The board of managers will notably be responsible for (i) the overall management, strategy, guidance and direction of the Company, (ii) the supervision of any committee it may decide to create and (iii) the approval of marketing plans, accounts, significant policy decisions and capital expenditure.

Art. 14. Reserved matters. The following matters shall be subject to the approval of the board of managers as set forth under articles nineteen and twenty below (the Reserved Matters):

- a) overall strategy,
- b) the basis of calculation of the bonus pool,
- c) the annual budget,
- d) hiring of key executives earning more than EUR 500,000 (five hundred thousand euro) per annum,
- e) the issuing of new Shares of the Company or creation of borrowing facilities in excess of EUR 500,000 (five hundred thousand euro),
- f) the payment of dividends, and
- g) changes to services agreements with any subsidiary of the Company.

Art. 15. Signature. The Company shall be exclusively bound (i) by the single signature of the General Manager insofar as the day-to-day business is concerned, or (ii) the single or joint signatures of any person(s) to whom a delegation is granted in accordance with Article 16 below.

Art. 16. Delegation of Power. The board of managers may appoint, under its responsibility, one or several committees from time to time and delegate to these committees certain of its functions.

The board of managers may from time to time delegate special powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be (a) Shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 17. Indemnification. The managers do not contract in their function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by them in the name of the Company; as a representative of the Company, each manager is responsible only for the execution of his/her mandate.

Art. 18. Meetings of the board of managers. The decisions of the managers are taken in board meetings.

The board of managers shall meet as often as the Company's interest so requires upon call of any manager, at the place indicated in the convening notice.

Any meeting of the board of managers may be adjourned from time to time by a majority of the votes cast upon the question, whether or not a quorum is present, and the meeting may be reconvened and held as adjourned without any further notice.

Written notice of any meeting of the board shall be given to all managers at least 72 (seventy-two) hours in advance of the time set for such meeting. For emergency meetings of the board of managers, the sending of a written notice is not compulsory, however the manager that called the meeting shall make his/her reasonable efforts to give notice to all of the other managers.

Any such notice, when required, shall specify the time and place of the meeting.

Notice can be given to each manager in person or by telephone, in writing or by fax and by overnight delivery.

Notice of any Board Meeting may be waived (i) by a written waiver of notice, executed by each manager, and filed with the minutes of the meeting or (ii) if there is no protestation made against the lack of notice, prior thereto or at its commencement by any manager attending the meeting. Any meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Three (3) managers, including the General Manager, present or represented are a quorum, with the exception of Reserved Matters (as defined in article fifteen above) where four (4) managers, including the General Manager, must be present or represented, in order to meet the quorum.

Any manager, including the General Manager, may act at any meeting of managers by appointing in writing another manager as his proxy, by producing a copy of such proxy to the meeting, which shall be filed with the minutes of such meeting.

A manager may not represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers or committee by telephone, conference telephone, videoconference, or any other suitable communication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Art. 19. Decisions of the board of managers. Except as otherwise provided for in these Articles of Association, decisions of the board of managers are adopted by a simple majority of managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a duly convened and held meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or any other suitable means of communication.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers and all decisions taken by them at any meeting shall be recorded in the minutes, which shall be signed by the chairman or any two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or any two managers.

Art. 20. Board of managers' deadlock. In the event the board of managers is not able to arrive at a decision on any matter requiring its agreement, except for Reserved Matters, then (i) firstly the vote of managers who were not present at the meeting shall be obtained as soon as possible and taken into account, (ii) secondly the managers shall consult and try to reach an agreement and (iii) finally, if the precedent steps fail the General Manager shall have a casting vote.

Art. 21. Supervisory Board. The Supervisory Board shall be set up by the board of managers as a consultative committee and different from the committee referred to in article 200 of the Law and fulfills a monitoring and consultative function in respect of the Company, its strategy, general development and business plans. The Supervisory Board will have no authority to manage the Company, and no decisionmaking powers.

The Supervisory Board shall comprise up to eight (8) members who shall be elected by the Shareholders of the Company as follows:

- One member shall be appointed by a majority of Class A Shareholders, and
- the other members shall be appointed by a majority of Class B Shareholders.

The Supervisory Board shall be convened at least twice a year and at any other date determined by the board of managers. A member of the Supervisory Board shall serve for three years from appointment and, at the end of such term, may be proposed for reelection for a further three year term. Members of the Supervisory Board may be remunerated by the Company for their services at the discretion of the board of managers.

The decisions of the Supervisory Board shall be made by a simple majority of the members participating in or validly represented at (in accordance with the provisions defined below) a meeting, physically or by telephone conference or video conference, provided that at least half of the members participate or are represented. The members of the Supervisory Board will have the right to vote by facsimile or electronic mail before the meeting and will be deemed as participating in the meeting.

Decisions may also be made by written resolution, including by electronic mail. In such case, notwithstanding the provisions of the preceding paragraph, the decisions are made at the unanimity of the members of the Supervisory Board. Each member of the Supervisory Board shall have one vote.

All the members shall receive a notice to attend Supervisory Board meetings. Each member of the Supervisory Board may (i) ask any other member in order to represent him at a meeting and to vote in his name and on his behalf, provided that a power has first been remitted to the representative in that respect and (ii) request the board of managers to enter on the meeting's agenda the examination of any potential or actual conflict of interest which it may have identified. Whenever the Supervisory Board is requested to vote, minutes shall be drawn up and a copy of the same shall be available to each of the members of the Supervisory Board.

The Supervisory Board members shall vote to appoint one of them as chairman. Such person shall hold office as chairman for a period of one year but shall be eligible for re-election. The chairman shall have no casting vote or executive position and shall not be entitled to enter into binding commitments on behalf of the Company. The Supervisory Board may instruct the board of managers to supply information relating to the Company that it may reasonably require, including but not limited to annual budgets and quarterly financial statements of the Company incorporating a balance sheet, profit and loss account, cash flow statement and forward projections, and may instruct the Company compliance officer to provide information or reports relevant to the performance of its duties. All information given to the members of the Supervisory Board will be confidential.

The Supervisory Board may also establish one or several committees from time to time and delegate to these committees certain of its functions.

General meetings of shareholders

Art. 23. General Shareholder meetings. At least one general meeting of Shareholders shall be held in Luxembourg per year.

If there are not more than twenty-five (25) shareholders, decisions of Shareholders may be taken by written resolution. In such a case each Shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable communication means. The Shareholders shall cast their vote by signing the relevant resolutions. The signature of all Shareholders may appear on a single document or on multiple copies thereof.

Art. 24. Convening of general meetings of Shareholders. General meetings of Shareholders are convened by the board of managers, failing which by Shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each Shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the date, time and place of the meeting.

If all Shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any Shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means another person who needs not be Shareholder.

Each Shareholder may participate in general meetings of Shareholders.

Art. 25. Decisions of general meetings of Shareholders. Unless otherwise provided for in these Articles of Association and by Law, resolutions of Shareholders are validly adopted insofar as they are approved by a simple majority of the Shareholders present or represented, provided a quorum of 50% has been reached.

Art. 26. Shareholders' deadlock. Without distinguishing between the type of decision subject to Shareholder approval, in the event that the Shareholders are unable to come to a decision on any matter requiring their agreement and, if the matter cannot be resolved by further negotiation between the Shareholders, then any Shareholder may serve a deadlock notice on each of the other Shareholders.

For a period of 60 (sixty) days following the receipt of the deadlock notice, Shareholders shall try to resolve the deadlock by mutual consent. If no agreement is reached, the deadlock resolution shall be submitted to a panel of three arbitrators appointed under the rules and procedures established by the International Chamber of Commerce. The language to be used in the official proceedings for any arbitration shall be English. The decision shall be final and binding between the Shareholders.

Financial year - Balance sheet

Art. 27. Financial Year. The Company's financial year begins on 1st of January and closes on 31st of December of the same year.

Art. 28. Accounts. Each year, the board of managers will draw up the balance sheet which will contain a record of the assets of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the managers, statutory auditor(s) (if any) and Shareholders toward the Company.

At the same time the board of managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of Shareholders together with the balance sheet no later than 6 (six) months after the end of the last financial year.

Art. 29. Inspection. Each Shareholder, member of the Supervisory Board or their duly authorized representatives may inspect at the head office the books and records (including without restriction, inventory, the balance sheet and the profit and loss account), each of whom shall be entitled to such further information as it may reasonably require concerning the business affairs and financial position of the Company.

Audit of the Company

Art. 30. Audit. If the number of Shareholders exceeds twenty-five, the audit of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) («commissaire(s) aux comptes»), who may or may not be Shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of Shareholders following its/their appointment.

At the end of that period, the statutory auditor's term may be renewed by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Association.

Dividends - Reserves

Art. 31. Dividends - Reserves. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five per cent) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the subscribed share capital.

The general meeting of Shareholders shall approve the Company's annual accounts. The Shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions. Each Share shall confer an identical right to receive any dividends approved by the Shareholders.

Interim distribution

Art. 32. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article thirty-one, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed the realised profits of the Company since the end of the last financial year, increased by any profits carried forward and available reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles of Association. The general meeting of Shareholders will resolve on the ratification of each such decision of the board of managers.

Winding-up - Liquidation

Art. 33. Winding-up. A majority of Shareholders representing seventy-five per cent of the subscribed share capital of the Company may decide to dissolve and liquidate the Company.

Art. 34. Liquidation. The liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of Shareholders, which will specify their powers and set their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the remaining assets of the Company will be allocated to the Shareholders proportionally to the Shares they hold.

Applicable law

Art. 35. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles of Association.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this deed are estimated at approximately two thousand three hundred euro (2.300,€)

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the Shareholders that this deed is drawn up in English and French, and that in the case of discrepancies, the English version shall prevail.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date first stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Shareholders' authorised representative(s).

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le onzième jour d'avril, par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1. AECOM Global Group Ltd, une société régie par les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au 5th floor, 9, King Street, Londres EC2V 8EA, Royaume-Uni (AECOM), représentée par Laure Mersch, avocate, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 avril 2012.

2. Delfinances SAS, une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 91-93, boulevard Pasteur, F-75015 Paris, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 383 825 114 (Delfinances),

représentée par Laure Mersch, avocate, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 avril 2012

3. Meridiam Infrastructure Partners S.A.S., une société par actions simplifiée, de droit français ayant son siège social au 28, boulevard Haussmann, F-75008 Paris enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 492 482 263 (MIP),

représentée par Laure Mersch, avocate, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 06 avril 2012.

AECOM, Delfinances et MIP détiennent ensemble cent pour cent (100%) du capital social de Meridiam Infrastructure Managers S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L – 2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.701 (la Société).

La Société a été constituée en date du 13 septembre 2005 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg-ville, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 999 du 6 octobre 2005. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 5 novembre 2009 suivant un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 2362 du 3 décembre 2009.

Après signature ne varietur par le mandataire de l'Associé concerné et le notaire soussigné, chaque procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

AECOM, Delfinances et MIP prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, AECOM, Delfinances et MIP renoncent à l'unanimité aux formalités de convocation, AECOM, Delfinances et MIP se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir eu une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

AECOM, Delfinances et MIP décident à l'unanimité de réduire le capital social de la Société d'un montant de trois cent trente cinq mille euros (EUR 335,000) par le rachat et l'annulation de treize mille quatre cent (13,400) parts sociales détenues par Delfinances pour un montant total de rachat et d'annulation de six millions d'euros (EUR 6,000,000). Ce montant est divisé en (i) un million cinq cent mille euros (EUR 1,500,000), payé en espèces et prélevé du compte capital social pour un montant de trois cent trente cinq mille euros (EUR 335,000) et des réserves disponibles de la Société pour un montant de un million cent soixante-cinq mille euros (EUR 1,165,000) et (ii) quatre millions cinq cent mille euros (EUR 4,500,000) à payer selon les termes et conditions déterminés d'un commun accord entre la Société et Delfinances. Suite au rachat et à l'annulation de treize mille quatre cent (13,400) parts sociales détenues par Delfinances, AECOM et MIP sont dénommés ensemble les Associés.

Troisième résolution

Les Associés décident à l'unanimité de créer deux classes de parts sociales dans le capital social de la Société, à savoir (i) les parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A) et (ii) les parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B), ayant chacune une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25) et qui auront les droits et obligations spécifiques indiqués dans les nouveaux Statuts de la Société qui seront adoptés en application de la 8^{ème} résolution.

Quatrième résolution

Les Associés décident ensuite à l'unanimité et acceptent individuellement de reclasser les 5.000 parts sociales existantes du capital social de la Société détenues par AECOM en Parts Sociales de Classe A et de convertir les 1.600 actions existantes du capital social de la Société détenues par MIP en Parts Sociales de Classe B.

Cinquième résolution

Les Associés décident à l'unanimité d'augmenter le capital social avec effet immédiat d'un montant de trois cent trente cinq mille euros (EUR 335,000) afin de le porter de son montant actuel de cent soixante cinq mille euros (EUR 165,000), représenté par cinq mille (5,000) Parts Sociales de Classe A et mille six cent (1,600) Parts Sociales de Classe B, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros chacune (EUR 25), à un montant de cinq cent mille euros (EUR 500,000), par l'émission de mille (1,000) nouvelles Parts Sociales de Classe A et douze mille quatre cent (12,400) nouvelles Parts Sociales de Classe

B ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

- AECOM, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare qu'elle souscrit à mille (1,000) nouvelles Parts Sociales de Classe A ayant une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25) chacune et les libère intégralement par intégration de réserves disponibles de la Société pour un montant de vingt cinq mille euros (EUR 25,000) qui sont affectés au capital social de la Société.

- MIP, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille quatre cent (12,400) nouvelles Parts Sociales de Classe B ayant une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25) chacune et les libère intégralement par (i) un apport en espèces d'un montant de quatre vingt mille euros (EUR 80,000), qui sont affectés au capital social de la Société et (ii) l'intégration de réserves disponibles de la Société pour un montant de deux cent trente mille euros (EUR 230,000) qui sont affectés au capital social de la Société.

AECOM et MIP donnent leur consentement aux paiements par intégration de réserves disponibles mentionnés ci-dessus et renoncent à leur droit à l'égalité de traitement entre associés de traitement égalitaire entre les actionnaires.

Le montant de l'apport en espèces payé par MIP est à la disposition de la Société, preuve en est donnée au notaire instrumentant.

Le montant total des réserves disponibles de la Société est prouvé par, inter alia, un bilan de la Société date du 31 décembre 2011 qui montre que ce montant est au moins égal aux réserves disponibles à intégrer au capital social de la Société.

Les Associés décident d'acter que, suite à l'augmentation de capital, les participations dans la Société sont les suivantes:	
AECOM	6,000 Parts Sociales de Classe A
MIP	14,000 Parts Sociales de Classe B
Total:	20,000 parts sociales

Sixième résolution

Les Associés décident à l'unanimité de prendre acte de la démission, avec effet immédiat, du gérant suivant de la Société:
M. Eric Vandamme, né le 30 Mars 1966 à Lille, France, résidant professionnellement au 12, place des Etats-Unis, 92127 Montrouge Cedex, France.

Septième résolution

Les Associés décident à l'unanimité d'autoriser et de donner tout pouvoir à chaque gérant de la Société ou à tout juriste ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg, ou à tout employé de CACEIS Bank Luxembourg S.A., chacun agissant individuellement, avec pouvoir de substitution pour modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les augmentations et réductions de capital social mentionnées ci-dessus et d'accomplir toutes les formalités y afférentes (y compris, pour éviter tout doute, la signature dudit registre).

Huitième résolution

Les Associés décident à l'unanimité de modifier et procéder à une refonte globale des Statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

Dénomination - Objet - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Forme . Il est constitué par la présente une société à responsabilité limitée (ci-après, «la Société»), régie par les présents statuts (ci-après, les «Statuts») et par le droit en vigueur au Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée par la suite (ci-après, la «Loi»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est Meridiam Infrastructure Managers S.à r.l..

Art. 3. Objet. La Société a pour objet, inter alia, l'acquisition de participations ou intérêts, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés de capitaux ou de personnes ou dans toutes entreprises de quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion de ces participations et intérêts. La Société pourra, en particulier, acquérir par souscription, achat et échange, ou par tout autre moyen toutes actions et tous autres titres, obligations, certificats de dépôt et autres titres de créance et, plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par un organisme public ou privé, quel qu'il soit.

Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société de capitaux, entreprise ou société de personnes et agira, en particulier, en tant qu'associé commandité gérant de sociétés en commandite par actions constituées sous la forme de sociétés d'investissement en capital à risque en vertu de la loi du 15 juin 2004 relative aux sociétés d'investissement en capital à risque. À ce titre, la Société pourra en particulier, mais sans que cela soit exhaustif, seule ou avec tout gestionnaire de portefeuille ou conseiller en placements, assumer le conseil et/ou la gestion de projets d'investissements dans des projets/actifs ayant trait à des partenariats entre le secteur public et le secteur privé (ci-après, "PPP") de même que l'organisation et le conseil concernant l'investissement dans des fonds d'infrastructure PPP, dans des projets d'infrastructure et actifs PPP, et s'engager dans la gestion de projets d'infrastructure

PPP et autres activités connexes. La Société pourra déléguer, sous sa responsabilité, tout ou partie de ses fonctions à des filiales, succursales ou tierces parties tant locales qu'étrangères. Elle pourra également déléguer tout ou partie de ses fonctions à des conseillers en placements ou à d'autres experts indépendants locaux ou étrangers.

La Société pourra effectuer toutes les opérations commerciales, techniques et financières liées directement ou indirectement à tous les domaines précités en vue de faciliter la réalisation de son objet, y compris la constitution de filiales et, en particulier, emprunter et collecter des fonds de quelque manière que ce soit et garantir le remboursement de toute somme empruntée dans les limites fixées par la Loi.

Art. 4. Siège social. Le siège social et la direction de la Société sont établis dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social et la direction pourront être transférés sur le territoire de la Ville de Luxembourg, sur décision du conseil de gérance de la Société.

Le siège social et la direction de la Société pourront être transférés en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution prise en assemblée générale extraordinaire des associés délibérant conformément à la Loi, un transfert à l'étranger étant exclu.

La Société pourra établir des bureaux et des succursales (établissements permanents ou non).

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée. La durée de vie de la Société ne sera pas interrompue par le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité de l'un quelconque des associés de la Société (ci-après, individuellement «l'Associé» et collectivement les «Associés»).

Capital social

Art. 6. Capital social. Le capital de la Société s'élève à EUR 500.000 (cinq cent mille euros), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune. Les parts sociales du capital de la société sont divisés en six mille (6,000) parts sociales de classe A (les Parts Sociales de Classe A) et quatorze mille (14,000) parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B) avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune. Des parts sociales de Classe C (les Parts Sociales Catégorie C) peuvent être créées par la conversion de Parts Sociales de Classe A ou de Parts Sociales de Classe B comme indiqué ci-dessous, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune. Chacune des Parts Sociales de Classe A, des Parts Sociales de Classe B et des Parts Sociales de Classe C bénéficient des droits prévus par les Statuts.

Lorsqu'une Part Sociale de Classe A ou une Part Sociale de Classe B est cédée à un tiers (sauf si ce tiers (i) acquiert toutes les Parts Sociales de Classe A et de Classe B détenue par le cessionnaire ou (ii) est le bénéficiaire d'un gage sur les parts sociales de Classe A ou de Classe B concernées) ou à un détenteur de Parts Sociales de Classe C (un Associé C) en application des conditions prévues à l'Article 8, cette Part Sociale de Classe A ou cette Part Sociale de Classe B sera convertie en Part Sociale de Classe C lors de la notification à, ou l'acceptation par, la Société du transfert de parts sociales en question, conformément à l'article 190 de la Loi.

Lorsqu'une Part Sociale de Classe B ou une Part Sociale de Classe C est cédée à un détenteur de Parts Sociales de Classe A (un Associé A) en application des conditions prévues à l'Article 8, cette Part Sociale de Classe B ou cette Part Sociale de Classe C sera convertie en Part Sociale de Classe A lors de la notification à, ou l'acceptation par, la Société du transfert de parts sociales en question, conformément à l'article 190 de la Loi.

Lorsqu'une Part Sociale de Classe A ou une Part Sociale de Classe C est cédée à un détenteur de Parts Sociales de Classe B (un Associé B), cette Part Sociale de Classe A ou cette Part Sociale de Classe C sera convertie en Part Sociale de Classe B lors de la notification à, ou l'acceptation par, la Société du transfert de parts sociales en question, conformément à l'article 190 de la Loi.

Le conseil de gérance prendra toute autre mesure requise suite à la conversion de Parts Sociales conformément aux provisions ci-dessus, y compris la convocation d'une assemblée générale des associés si cela est requis par la Loi.

Les Parts Sociales de Classe A, Parts Sociales de Classe B et Parts Sociales de Classe C sont désignées ensemble sous le terme Parts Sociales et individuellement sous le terme Part Sociale.

Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard la Société qui n'admet qu'un seul titulaire par Part Sociale.

Art. 7. Droits de vote. Chaque Part Sociale confère un droit de vote identique et chaque associé possède un nombre de droits de vote équivalant au nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 8. Cession de Parts Sociales.

8.1 Sauf accord contraire entre les Associés, les Parts Sociales de la Société sont librement cessibles entre les Associés. Les cessions de Parts Sociales à des tiers seront soumises à l'approbation par les Associés représentant soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. Les Parts Sociales de Classe A ou les Parts Sociales de Classe B cédées à des tiers seront converties en Parts Sociales de Classe C lors de la notification à, ou l'acceptation par, la Société du transfert de Parts Sociales de Classe A ou de Parts Sociales de Classe B en question, conformément à l'article 190 de la Loi. Cependant, si (ii) le Cédant cède la totalité de ses Parts Sociales de Classe A et Parts Sociales de Classe B, ou (ii) le Cessionnaire était antérieurement à la cession le bénéficiaire d'un gage sur Parts Sociales de Classe A ou les Parts Sociales de Classe B en question, les Parts Sociales cédées ne seront pas converties en Parts Sociales de Classe C. 8.2 De surcroît,

dans les hypothèses suivantes de cession envisagée par un Associé (le Cédant) à un Associé ou à un tiers (le Cessionnaire): (i) un Associé C souhaite céder une partie ou la totalité de ses Parts Sociales de Classe C à un Associé C ou à un tiers, (ii) un Associé C souhaite céder une partie ou la totalité de ses Parts Sociales de Classe C à un Associé A, (iii) un Associé A souhaite céder une partie ou la totalité de ses Parts Sociales de Classe A à un Associé C, ou (iv) un Associé A souhaite céder une partie ou la totalité de ses Parts Sociales de Classe A à un tiers, le Cédant devra notifier cette intention au conseil de gérance par lettre recommandée ou contre reçu en spécifiant dans la notification le nombre de Parts Sociales qu'il souhaite céder, la ou les personnes auxquelles le Cédant souhaite transférer ses parts Sociales et tout autre condition de la cession envisagée (la Notification Initiale de Transfert), qui ne doit contenir aucune condition suspensive ou résolutoire autre que la conformité à cet article et aux Statuts et référence au prix de cession en lien avec l'Article 8.2 (iv) uniquement.

8.3 Dans les 14 jours de la réception de la Notification Initiale de Transfert par le conseil de gérance, le conseil de gérance devra notifier le transfert envisagé par lettre recommandée ou contre reçu aux Associés B (la Deuxième Notification de Transfert), en spécifiant le nombre de Parts Sociales devant être transférées afin que les Associés B puissent exercer partiellement ou intégralement leur droit de préemption (le Droit de Préemption).

8.4 La Deuxième Notification de Transfert devra être accompagnée d'une copie de la Notification Initiale de Transfert, et devra demander à chaque Associé B de déclarer par lettre recommandée ou contre reçu, dans les 14 jours de la réception de la Deuxième Notification de Transfert (i) si l'Associé B souhaite exercer son Droit de Préemption, (ii) le nombre de Parts Sociales pour lesquelles l'Associé B a l'intention d'exercer son Droit de Préemption, (iii) si l'Associé B a l'intention de préempter plus que sa quote-part proportionnelle au cas où tous les Associés B n'exerceraient pas intégralement leur Droit de Préemption (le Droit d'Option) et (iv) si l'Associé B ratifie la cession de Parts Sociales envisagée au cas où tous les Associés B n'exercent pas intégralement leur Droit de Préemption et, le cas échéant, leur Droit d'Option. L'exercice du Droit d'Option implique l'engagement irrévocable des Associés B concernés d'acquérir les Parts Sociales en question (telles que réparties par le conseil de gérance) au prix prévu selon l'Article 8.7 ci-dessous pour les hypothèses prévues aux articles 8.2 (i), 8.2 (ii) ou 8.2 (iii) et conformément à l'Article 8.9 pour toute hypothèse prévue à l'article 8.2 (iv). Tout Associé B sera irrévocablement réputé ne pas avoir exercé son Droit de Préemption et son Droit d'Option concernant les Parts Sociales si le conseil de gérance ne reçoit pas de réponse de cet Associé B dans le délai mentionné ci-dessus.

8.5. a) Le cas échéant, dans les 28 jours de la Deuxième Notification de Transfert, le conseil de gérance devra déterminer le nombre de Parts Sociales qui n'ont pas été reprises par les Associés B en vertu de l'exercice de leurs Droit de Préemption et Droit d'Option respectifs (les Parts Sociales Restantes). Le Cédant sera autorisé (mais pas obligé) de céder librement les Parts Sociales Restantes pour toute hypothèse prévue aux Articles 8.2(ii), 8.2 (iii) et 8.2 (iv). Pour toute hypothèse prévue à l'article 8.2 (i), le conseil de gérance devra notifier aux Associés A le nombre de Parts Sociales Restantes dans les 7 jours de la détermination de ce nombre, par lettre recommandée ou contre reçu (la Troisième Notification de Transfert) pour que les Associés A puissent exercer partiellement ou intégralement leur droit de préemption de deuxième rang (le Droit de Préemption de Deuxième Rang).

8.5 b) La Troisième Notification de Transfert devra être accompagnée d'une copie la Notification Initiale de Transfert et devra demander à chaque Associé A de spécifier par lettre recommandée ou contre reçu, dans les 7 jours de la réception de la Troisième Notification de Transfert (i) si l'Associé A souhaite exercer son Droit de Préemption de Deuxième Rang, (ii) le nombre de Parts Sociales de Classe C pour lesquelles l'Associé A a l'intention d'exercer son Droit de Préemption de Deuxième Rang, (iii) si l'Associé A a l'intention d'exercer son Droit de Préemption de Deuxième Rang pour plus que sa quote-part proportionnelle au cas où tous les Associés A n'exercent pas intégralement leur Droit de Préemption de Deuxième Rang (le Deuxième Droit d'Option) et (iv) si l'Associé A ratifie la cession de Parts Sociales C envisagée au cas où tous les Associés A n'exercent pas intégralement leur Droit de Préemption de Deuxième Rang et, le cas échéant, leur Deuxième Droit d'Option. L'exercice du Deuxième Droit d'Option implique l'engagement irrévocable des Associés A concernés d'acquérir les Parts Sociales de Classe C concernées (telles que réparties par le conseil de gérance) au prix prévu selon l'Article 8.7 ci-dessous. Tout Associé A sera irrévocablement réputé ne pas avoir exercé son Droit de Préemption de Deuxième Rang et son Deuxième Droit d'Option concernant les Parts Sociales C si le conseil de gérance ne reçoit pas de réponse de cet Associé A pendant dans le délai mentionné ci-dessus. Dans les 14 jours de la Troisième Notification de Transfert, le conseil de gérance devra déterminer le nombre de Parts Sociales qui n'ont pas été reprises par les Associés A selon l'exercice de leur Droits de Préemption de Deuxième Rang et Deuxième Droit d'Option respectifs (les Parts Sociales C Résiduelles). Le Cédant sera alors autorisé mais pas obligé de transférer les Parts Sociales C Résiduelles.

8.5.c. La Société sera autorisée à racheter les Parts Sociales Restantes et les Parts Sociales C Résiduelles, sous réserve que le rachat résulte d'une réduction de capital social de la Société et que les que Parts Sociales rachetées soient annulées.

8.6 Les Associés B ou Associés A devront payer la contrepartie correspondante dans les 5 jours de la notification par le conseil de gérance, que leur Droit de Préemption et, le cas échéant, leur Droit d'Option ou leur Droit de Préemption de Deuxième Rang et, le cas échéant, leur Deuxième Droit d'Option, ont abouti concernant le nombre de Parts Sociales indiqué. La propriété des Parts Sociales sera transmise dès que le compte du cessionnaire aura été crédité.

8.7 Sauf indication contraire dans les Statuts et sauf dans le cas d'une cession de Parts Sociales de Classe B à un tiers, le prix payable pour l'acquisition des Parts Sociales sera égal à la valeur nette des Parts Sociales cédées telle que certifiée par l'auditeur de la Société sur base des derniers comptes annuels audités de la Société approuvés par les Associés. En

cas de cession postérieure au 30 juin de n'importe quelle année, la Société devra préparer et soumettre à l'approbation des Associés des états financiers intermédiaires, et la contrepartie payable pour l'acquisition des Parts Sociales sera égal à la valeur nette des Parts Sociales cédées telle que certifiée par l'auditeur de la Société sur base des états financiers intermédiaires.

8.8 Sous réserve des dispositions de l'Article 8.1, les Associés B accordent aux Associés A et aux Associés C un droit de sortie conjointe dans la cas où tous les Associés B décident de transférer toutes leur Parts Sociales dans la Société à un tiers (l'Acquéreur) (c'est-à-dire un acquéreur qui n'est pas une filiale des Associés B). Lorsque les Associés B envisagent une telle cession, les Associés B doivent en informer la Société et la Société devra informer les autres Associés de la cession envisagée (une Notification de Cession) et du prix de sortie conjointe proposé (le Prix de Sortie Conjointe). Les Associés B devront s'assurer que l'Acquéreur s'engage à acheter au même moment toutes les Parts Sociales que les autres Associés souhaitent vendre. Chacun des autres Associés qui souhaite exercer ce droit de sortie conjointe informera les Associés B de son intention (i) d'exercer le droit de sortie conjointe pour toutes leurs Parts Sociales dans les 20 jours ouvrables de la réception de la Notification de Cession et (ii) d'exercer le droit de sortie conjointe pour toutes leurs Parts Sociales au Prix de Sortie Conjointe.

8.9 En cas de cession de Parts Sociales tel que prévu à l'Article 8.2 (iv), si le prix des Parts Sociales cédées, et ce uniquement dans les circonstances où la valeur en espèces estimée de la contrepartie comprend des titres ou une contrepartie autre que numéraire, représentant tout ou partie du Prix de de la Cession, est contesté par un Associé (l'Associé Dissident), le prix des Parts Sociales sera égal à la juste valeur des Parts Sociales concernées, sous réserve du respect des différentes notifications. En cas de cession de Parts Sociales tel que prévu aux Articles 8.8 et 10, si le prix des Parts Sociales cédées est contesté par un Associé Dissident, sous réserve du respect des différentes notifications, le prix des Parts Sociales sera déterminé conjointement par les parties ou, en cas d'absence d'accord entre les parties dans les 15 jours, un juste prix des Parts Sociales devra être déterminé par un expert indépendant de renom international, nommé par la Société. Ce juste devra être déterminé comme entre un vendeur bien disposé et un acquéreur bien disposé et à cette fin chaque Associé devra fournir à l'expert, et celui-ci devra prendre en compte, toute information qu'un acquéreur potentiel du de l'intégralité du capital social de la Société, prudent et bien disposé, pourrait raisonnablement exiger s'il proposait de l'acquérir directement d'un vendeur bien disposé aux conditions normales du marché. La personne nommée devra agir comme un expert et non comme arbitre, et en absence d'erreur manifeste, la valeur déterminée devra être définitive et contraignante, et ses frais devront être supportés par l'Associé Dissident.

Art. 9. Nantissement de Parts Sociales. Aucun Associé ne devra, sauf approbation préalable des Associés détenant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des Parts Sociales:

- (a) gager, hypothéquer, ou grever de quelque manière que ce soit une quelconque Part Sociale ou participation dans une Part Sociale;
- (b) consentir une option ou participation dans une Part Sociale;
- (c) conclure un quelconque contrat relatif aux droits de vote liés à une Part Sociale; ou
- (d) céder, transférer, syndiquer ou consentir une quelconque participation dans, ou de quelconques droits ou obligations sur un prêt qu'il aura accordé à la Société.

Art. 10. Changement de Contrôle. En cas de proposition de changement de contrôle de l'un quelconque des Associés (un Changement de Contrôle) signifiant qu'une personne physique ou société (dotée ou non de la personnalité morale) contrôlant une quelconque société propose de cesser d'exercer ce contrôle ou qu'une autre personne propose d'acquérir le contrôle de ladite société (sauf en cas d'offre publique initiale de la part d'un Associé sur un marché de valeurs réglementé ou de cession intra-groupe par un Associé à l'un quelconque de ses affiliés) l'Associé faisant l'objet du Changement de Contrôle adressera un avis écrit aux autres Associés. Tout Changement de Contrôle d'un Associé sera soumis à l'approbation des Associés représentant soixante-quinze pour cent (75%) du capital social souscrit de la Société. Faute par les Associés de donner leur accord au Changement de Contrôle, l'Associé concerné sera tenu de vendre l'ensemble de ses Parts Sociales aux Actionnaires dissidents, lesquels seront tenus d'acheter lesdites Parts Sociales à un prix à déterminer conformément à l'Article 8.7.

En cas d'un changement de contrôle proposé par rapport à un Associé B (Changement de Contrôle d'Associé B), ce Changement de Contrôle d'Associé B sera réputé avoir eu lieu uniquement au cas où cet Associé B cesse d'être contrôlé par des employés du groupe Meridiam et/ou de ses filiales.

Si toute cession de Parts Sociales par un Associé B (autre qu'un transfert résultant de la mise en œuvre ou découlant d'un gage consenti par un Associé B et approuvé par les Associés conformément à l'article 9 des Statuts) aura comme effet pour l'Associé B la cessation du contrôle d'une majorité des droits de vote dans la Société (sauf que ceci ne devra pas inclure toute offre initiale de Parts Sociales faite au publique) cet Associé B devra notifier par écrit les autres Associés. Cette cession requerra l'accord de la majorité des Associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social souscrit de la Société. Si les autres Associés ne donnent pas leur accord à cette cession, l'Associé concerné sera contraint de ne pas procéder à cette cession ou de vendre ses Parts Sociales aux Associés Dissidents et ces Associés Dissidents devront acheter les Parts Sociales au prix déterminé selon l'article 8.7.

Art. 11. Rachat de Parts Sociales. La Société pourra racheter ses propres Parts Sociales, sous réserve de toutes restrictions légales.

Ce rachat devra être approuvé par une majorité des Associés représentant soixante-quinze pour cent (75%) du capital social souscrit de la Société à l'assemblée générale des associés.

Cependant, si le prix de rachat devait dépasser la valeur nominale des Parts Sociales à racheter, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes seront disponibles.

Lesdites Parts Sociales rachetées seront annulées moyennant réduction du capital social.

Direction

Art. 12. Nomination des membres du conseil de gérance. La Société sera gérée par un conseil de gérance composé de six (6) membres proposés par les Associés B et élus par une majorité des Associés à l'assemblée générale des Associés. Un gérant devra exercer sa fonction pour durée s'achevant à la fin de l'assemblée générale se prononçant sur les comptes annuels trois ans après sa nomination et, à la fin de cette période, le gérant peut être proposé pour réélection par une majorité des Associés et pour plusieurs mandats de trois ans. Les Associés désigneront un des membres du conseil de gérance pour agir en tant que Gérant chargé de l'administration quotidienne de la Société (ci-après, le «Gérant»). Le conseil de gérance pourra adopter d'autres directives et règles internes.

La rémunération de chaque membre du conseil de gérance sera fixée par l'assemblée générale des associés ayant procédé à sa désignation.

Tous les membres du conseil de gérance se verront rembourser leurs dépenses raisonnables engagées dans le cadre de l'exécution de leurs fonctions.

Une vacance de poste au sein du conseil de gérance ne constituera pas d'obstacle à son fonctionnement, sauf pour ce qui est des décisions exigeant la présence d'un quorum conformément à la Loi ou aux Statuts. L'assemblée générale des Associés pourra, à tout moment et de manière discrétionnaire, révoquer et remplacer tout membre du conseil de gérance avec ou sans motif, sous réserve toutefois de l'approbation de l'autorité luxembourgeoise de surveillance du secteur financier.

Art. 13. Pouvoirs. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi, les Statuts ou tout accord spécial conclu entre les Associés à l'assemblée générale des associés, relèvent de la compétence du conseil de gérance. Le conseil de gérance sera notamment responsable (i) de la gestion globale, de la stratégie, de l'orientation et de la direction de la Société, (ii) de la surveillance de tout comité qu'il aura décidé de créer et (iii) de l'approbation des plans de marketing, des comptes, des décisions stratégiques importantes et des dépenses d'investissement.

Art. 14. Questions réservées. Les questions suivantes seront soumises à une approbation spéciale du conseil de gérance conformément aux stipulations des articles dix-neuf et vingt ci-dessous (ci-après, les «Questions Réservées»):

- a) stratégie globale,
- b) la base de calcul de la réserve de primes,
- c) le budget annuel,
- d) le recrutement des principaux cadres percevant une rémunération supérieure à EUR 500.000 (cinq cent mille euros) par an,
- e) l'émission de nouvelles Parts Sociales de la Société ou la création de facilités d'emprunt supérieures à 500.000 (cinq cent mille euros),
- f) le paiement des dividendes, et
- g) les avenants aux contrats de services avec une quelconque filiale de la Société.

Art. 15. Signature. La Société se trouvera engagée exclusivement (i) par la signature individuelle du Gérant, pour ce qui concerne l'activité quotidienne ou (ii) par la signature individuelle ou les signatures conjointes de toute(s) personne (s) bénéficiaire(s) d'une procuration afférente conformément à l'article 16 ci-après.

Art. 16. Délégation de Pouvoirs. Le conseil de gérance pourra nommer, sous sa responsabilité, un ou plusieurs comités le cas échéant et déléguer à ces comités certaines de ses fonctions.

Le conseil de gérance pourra, le cas échéant, déléguer des pouvoirs spéciaux pour des missions spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc qui n'aura n'auront pas à être un (des) Associé(s) ni un (des) membre(s) du conseil de gérance de la Société.

Le conseil de gérance déterminera les pouvoirs, obligations et la rémunération (le cas échéant) de son (ses) agent(s), la durée de représentation et toutes autres conditions pertinentes de son/leur mandat.

Art. 17. Clause d'indemnisation. Les membres du conseil de gérance ne contracteront, dans le cadre de leurs fonctions, aucune obligation personnelle concernant les engagements pris régulièrement par eux au nom de la Société; en tant que représentant de la Société, chaque membre du conseil de gérance ne sera chargé que de l'exécution de son mandat.

Art. 18. Réunions du conseil de gérance. Les décisions des membres du conseil de gérance seront prises lors des réunions du conseil.

Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exigera, à la demande d'un quelconque membre du conseil de gérance, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Toute réunion du conseil de gérance pourra être ajournée le cas échéant par une majorité des suffrages exprimés sur la question, en présence du quorum ou non, et la réunion pourra être convoquée une nouvelle fois et tenue à la date d'ajournement prévue sans autre avis.

La convocation écrite à une réunion du conseil sera signifiée à tous les membres du conseil de gérance au moins 72 (soixante-douze) heures avant l'heure fixée pour ladite réunion. Pour les réunions d'urgence du conseil de gérance, l'envoi d'un avis écrit ne sera pas requis, le membre du conseil de gérance qui aura convoqué la réunion devant toutefois s'efforcer raisonnablement d'adresser un avis à tous les autres membres du conseil de gérance.

Tout avis de convocation devra préciser la date, l'heure et le lieu de la réunion.

Un avis de convocation pourra être signifié à chaque membre du conseil de gérance en personne ou par téléphone, par écrit ou par télécopie ainsi que par livraison dans les vingt-quatre heures.

Il pourra être renoncé à l'avis de convocation à une réunion du conseil (i) moyennant renonciation écrite et signée de la part de chaque membre du conseil de gérance, archivée avec le procès-verbal de la réunion ou (ii), en l'absence de protestation contre le défaut d'avis, avant la réunion ou au début de celle-ci, de la part de tout membre du conseil de gérance assistant à la réunion. Toute réunion pourra se tenir valablement sans préavis, si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou dûment représentés.

Aucun avis distinct ne sera requis pour les réunions qui se tiendront aux dates et lieux spécifiés dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance.

Le quorum sera atteint si trois (3) membres du conseil de gérance, dont le Gérant, sont présents ou représentés, sauf pour ce qui est des Questions Réservées (telles que définies à l'article quinze ci-dessus), pour lesquelles le quorum requis exigera la présence ou la représentation de quatre (4) membres du conseil de gérance, dont le Gérant.

Tout membre du conseil de gérance pourra se faire représenter à une réunion du conseil de gérance, en donnant procuration par écrit à un autre membre du conseil, une copie de ladite procuration devant être présentée à la réunion et sera archivée avec le procès-verbal de ladite réunion.

Un membre du conseil de gérance ne pourra pas représenter plus d'un membre dudit conseil.

Tout membre du conseil de gérance pourra participer à une réunion du conseil de gérance ou d'un comité par téléphone, conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen de communication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion et de s'entendre simultanément.

Une telle participation à une réunion sera réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des membres du conseil de gérance.

Art. 19. Décisions du conseil de gérance. Sauf stipulation contraire des présents Statuts, les décisions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité simple des membres présents ou représentés.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance auront le même effet que les résolutions votées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue du conseil de gérance.

Dans ces cas de figure, les résolutions ou décisions seront expressément votées ou prises, soit à travers une circulaire écrite, transmise par courrier ordinaire, par courrier électronique ou par télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou tout autre moyen de communication approprié.

Une résolution écrite pourra être actée dans un seul document ou dans plusieurs documents distincts de même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance et toutes les décisions prises par celui-ci à une réunion seront consignées au procès-verbal, lequel sera signé par le Président et deux membres du conseil de gérance. Toute transcription ou tout extrait de ce procès-verbal sera signé(e) par le Président et deux membres du conseil de gérance.

Art. 20. Blocage du conseil de gérance. Au cas où le conseil de gérance se trouverait dans l'impossibilité de parvenir à une décision sur une question exigeant son accord, sauf pour ce qui est des Questions Réservées, (i) il faudra, premièrement, obtenir dans les plus brefs délais et prendre en compte le vote des membres du conseil de gérance qui n'étaient pas présents à la réunion, (ii) deuxièmement, les membres du conseil de gérance devront se consulter et tenter de parvenir à un accord et (iii) enfin, en cas d'échec des mesures précitées, le Gérant aura une voix prépondérante.

Art. 21. Organe de Surveillance. L'Organe de Surveillance devra être mis en place par le conseil de gérance en tant que comité consultatif et autre que le comité auquel il est fait référence à l'article 200 de la Loi. L'Organe de Surveillance remplit des fonctions consultatives et de surveillance en ce qui concerne la Société, sa stratégie, son développement général et les plans d'activités. L'Organe de Surveillance n'aura aucun pouvoir de gestion de la Société ni aucun pouvoir de prise de décision.

L'Organe de Surveillance comprendra jusqu'à huit (8) membres qui devront être nommés par les Associés de la Société comme suit:

- un membre sera nommé par la majorité des Associés A, et
- les autres membres seront nommés par la majorité des Associés B.

L'Organe de Surveillance devra être convoqué au moins deux fois par an et à toute autre date déterminée par le conseil de gérance. Un membre de l'Organe de Surveillance exercera sa fonction pendant trois ans à partir de sa nomination et,

à la fin de cette période, peut être proposé pour réélection pour une autre période de trois ans. Les membres de l'Organe de Surveillance peuvent être rémunérés par la Société pour leurs services à la discrétion du conseil de gérance.

Les décisions de l'Organe de Surveillance seront prises à la majorité simple des membres participant ou valablement représentés à (en conformité avec les dispositions ci-dessous) une réunion, en personne ou par conférence téléphonique ou vidéoconférence, sous réserve qu'au moins la moitié des membres participent ou sont représentés. Les membres de l'Organe de Surveillance auront le droit de voter par fax ou message électronique avant la réunion et seront considérés comme participant à la réunion.

Les décisions peuvent aussi être prises par résolution écrite, y compris par message électronique. Dans ce cas, notwithstanding les dispositions du paragraphe précédent, les décisions sont prises à l'unanimité des membres de l'Organe de Surveillance. Chaque membre de l'Organe de Surveillance aura une voix.

Tous les membres devront recevoir une convocation aux fins d'assister aux réunions de l'Organe de Surveillance. Chaque membre de l'Organe de Surveillance peut (i) demander à tout autre membre de le représenter à une réunion et de voter en son nom et pour son compte, sous réserve qu'une procuration a été remise antérieurement au représentant à cet égard et (ii) exiger du conseil de gérance d'ajouter à l'agenda de la réunion l'examen de tout conflit d'intérêt potentiel ou réel qu'il aurait pu identifier. Lorsque l'Organe de Surveillance doit voter, un procès-verbal doit être rédigé et une copie de ce procès-verbal sera mis à la disposition de chaque membre de l'Organe de Surveillance.

Les membres de l'Organe de Surveillance devront voter pour nommer l'un d'eux comme président. Cette personne devra exercer sa fonction pour une période d'une année mais pourra postuler pour sa réélection. Le président n'aura pas de voix prépondérante ou de poste de direction et n'est pas autorisé à entrer dans des engagements contraignants au nom de la Société. L'Organe de Surveillance peut demander au conseil de gérance de lui fournir des informations concernant la Société dont l'Organe de Surveillance pourrait raisonnablement avoir besoin, en ce compris mais de manière non exclusive, l'information liée au budget annuel et aux états financiers trimestriels de la Société, comprenant un bilan, un compte de pertes et profits, un état des flux de trésorerie, et des prévisions et l'Organe de Surveillance peut donner demander au cadre chargé du respect des engagements de la Société (compliance officer) de fournir les informations ou rapports utiles à l'exercice de leurs fonctions. Toute information fournie aux membres de l'Organe de Supervision sera confidentielle.

L'Organe de Surveillance peut créer un ou plusieurs comités et déléguer à ces comités certaines de ses fonctions.

Assemblées générales des associés

Art. 22. Assemblées Générales des Associés. L'Assemblée Générale des Associés se tiendra au moins une fois par an au Luxembourg.

Si le nombre des Associés est inférieur ou égal à vingt-cinq (25), les décisions des Associés pourront être prises par résolution écrite. Dans ce cas, chaque Associé recevra l'intégralité du texte de chaque résolution ou décision à prendre, qui sera transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, courrier électronique ou tout autre moyen de communication approprié. Les Associés voteront en signant les résolutions correspondantes. Les signatures de tous les Associés pourront figurer sur un seul document ou sur plusieurs copies de celui-ci.

Art. 23. Convocation aux Assemblées Générales des Associés. Les Assemblées Générales des Associés seront convoquées par le conseil de gérance et, à défaut, par les Associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Les avis écrits de convocation à une assemblée générale précisant son ordre du jour seront envoyés à chaque Associé au moins 8 (huit) jours avant la réunion, sauf pour ce qui est de l'assemblée générale annuelle pour laquelle l'avis sera envoyé au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de la réunion.

Tous les avis devront préciser la date, l'heure et le lieu de l'assemblée.

Si tous les Associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale pourra être tenue sans avis de convocation préalable.

Tout Associé pourra se faire représenter à une assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication approprié, une autre personne qui ne devra pas nécessairement être un Associé.

Chaque Associé pourra participer aux Assemblées Générales des Associés.

Art. 24. Décisions des Assemblées Générales des Associés. Sauf stipulation contraire des présents Statuts et par la Loi, les résolutions des Associés seront dûment adoptées dans la mesure où elles auront été approuvées à la majorité simple des Associés présents ou représentés, à condition que le quorum de 50% soit atteint.

Art. 25. Blocage parmi les Associés. Sans distinction entre les types de décision soumis à l'approbation des Associés, au cas où les Associés seraient dans l'impossibilité de parvenir à une décision sur une question exigeant leur accord et si la question ne pourra être réglée par d'autres négociations entre eux, tout Associé pourra signifier un avis de blocage à chacun des autres Associés.

Dans un délai de 60 (soixante) jours qui suivent la réception de l'avis de blocage, les Associés tenteront de résoudre le blocage d'un commun accord. A défaut d'accord, la résolution faisant l'objet d'un blocage sera soumise à un jury composé de trois arbitres désignés conformément aux règles et procédures établies par la Chambre de Commerce

Internationale. La langue utilisée dans la procédure officielle pour tout arbitrage sera l'anglais. La décision sera définitive et liera les Associés.

Exercice financier - Bilan

Art. 26. Exercice Financier. L'exercice financier de la Société débutera le 1^{er} janvier et s'achèvera le 31 décembre de la même année.

Art. 27. Comptes. Chaque année, le conseil de gérance établira le bilan faisant apparaître l'actif et le passif de la Société, lequel sera accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous ses engagements et des dettes des membres du conseil de gérance, du (des) commissaire(s) aux comptes (le cas échéant) et des Associés envers la Société.

Parallèlement, le conseil de gérance établira un compte de résultats qui sera soumis à l'Assemblée Générale des Associés avec le bilan, dans les six (6) mois qui suivent la clôture de l'exercice financier précédent.

Art. 28. Inspection. Chaque Associé, membre de l'Organe de Surveillance ou leurs représentants dûment autorisés pourront inspecter, au siège social, les livres et registres (notamment, sans limitation, l'inventaire, le bilan et le compte de résultats), chacun étant en droit d'obtenir toute autre information qu'il pourrait raisonnablement exiger en ce qui concerne les activités commerciales et la situation financière de la Société.

Audit de la Société

Art. 29. Audit. Si le nombre d'Associés est supérieur à vingt-cinq, l'audit de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes qui pourront être ou non un (des) Associé(s).

Chaque Commissaire aux Comptes exercera ses fonctions pour une durée prenant fin à la date de l'Assemblée Générale annuelle des Associés suivant sa désignation.

Au terme de cette période, le mandat du commissaire aux comptes pourra être renouvelé par une résolution de l'Assemblée Générale des Associés, adoptée comme en matière de modification des présents Statuts.

Dividendes - Réserves

Art. 30. Dividendes - Réserves. Le solde créditeur du compte de résultats, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net sera affecté à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit.

L'Assemblée Générale des Associés approuvera les comptes annuels de la Société. Les Associés devront déterminer l'allocation du solde du profit net annuel. Ils peuvent décider du paiement d'un dividende, de transférer le solde sur un compte de réserve, ou de le reporter conformément aux dispositions juridiques applicables. Toute Part Sociale devra conférer un droit identique à recevoir tout dividende approuvé par les Associés.

Distribution provisoire

Art. 31. Acomptes sur dividendes. Nonobstant les stipulations de l'article trente, le conseil de gérance pourra décider de verser des acomptes sur dividendes sur la base de comptes établis et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués, étant entendu que le montant à distribuer ne pourra pas dépasser les bénéfices réalisés par la Société depuis la fin du dernier exercice fiscal, augmentés de tous bénéfices reportés et des réserves disponibles mais diminués des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve à constituer conformément à la Loi ou aux Statuts. L'Assemblée Générale des Associés décidera de la ratification de ces décisions du conseil de gérance.

Dissolution - Liquidation

Art. 32. Dissolution. Une majorité des Associés représentant soixante-quinze pour cent du capital social souscrit de la Société pourra décider de dissoudre et de liquider la Société.

Art. 33. Liquidation. La liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), désigné(s) par l'Assemblée Générale des Associés qui précisera ses (leurs) pouvoirs et fixera sa (leur) rémunération.

A l'issue de la liquidation de la Société, les actifs restants de la Société seront répartis entre les Associés au prorata des Parts Sociales qu'ils détiennent.

Droit applicable

Art. 34. Droit applicable. Pour tous les points non mentionnés dans les présents Statuts, il y aura lieu de se référer aux dispositions légales.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés à environ deux mille trois cents euros (2.300,-€)

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare à la demande des Associés, que le présent acte est rédigé en anglais et en français et qu'en cas de divergences, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture à haute voix faite par le notaire, celui-ci signe le présent acte avec le(s) mandataire(s) des Associés.

Signé: Mersch, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 avril 2012. Relation: EAC/2012/4868. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012055227/1016.

(120077394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Hornets Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 168.632.

— STATUTES

In the year two thousand twelve, on the twenty-fourth day of April.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg), who will remain the depositary of the present deed.

There appeared:

HORNETS MANAGEMENT S. à r.l., a société à responsabilité limitée under Luxembourg Law, having its registered office at 5 avenue Gaston Diderich, L - 1420 Luxembourg, of which the registration with the Trading and Companies' Register in Luxembourg is pending,

here represented by Mrs Sophie Mathot, clerck de notaire, with professional address in Senningerberg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on April 24, 2012.

The said proxy, initialled ne varietur by the mandatory acting in her hereabove stated capacity and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société anonyme which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Denomination - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of HORNETS INVESTMENT S.A. (the Company).

The Company may have one shareholder or several shareholders. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of the registered office by a resolution of the board of directors of the Company or, in the case of a sole director by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds (convertible or not).

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at EUR 525,000 (five hundred and twenty-five thousand euro) consisting of 5,250 (five thousand two hundred and fifty) shares with a par value of EUR 100 (one hundred euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

During the period of five years, from the date of publication of these articles of incorporation, the Board of Directors or the Sole Director as the case may be, be and are hereby authorised to issue further shares up to a maximum authorised share capital of EUR 3,500,000 (three million five hundred thousand euro). Consequently, it is authorised to realise such capital increase, specifically to issue new shares in one or several steps and by portion, to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, to determine the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares, to suppress or limit, if necessary, the preferential right to subscribe of the existing shareholders, to determine any other execution modality which appear to be needed or useful, even if they are not specifically provided in the present resolution, to have in the required form the subscriptions of the new shares, the payment and the subsequent capital increase verified and lastly, to take steps to amend the articles of incorporation in order to record the increase of the issued capital done and established in accordance with the law of 10 August 1915, on commercial companies, as amended, especially with the condition that the authorisation above mentioned must be renewed every five (5) years.

If permitted by the law of 10 August 1915, on commercial companies, as amended, the Board or the Sole Director as the case may be, is authorised, within the limits of the authorised capital and of the provisions of the articles 44 and fls. of the law of 10 August 1915, on commercial companies, as amended, to issued preferred non-voting shares on the following conditions:

- they may not represent more than half of the corporate capital;
- they shall, in case of distribution of profits, confer the right of a preferential and cumulative dividend corresponding to 25 % of their nominal value;
- they shall confer a preferential right to the reimbursement of the contribution and in the distribution of liquidation proceeds corresponding to 100% of their nominal value.

Moreover, the Board or the Sole Director as the case may be is authorised to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorised capital.

The Board of Directors or the Sole Director as the case may be shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions, which may be related to such bond issue.

The share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Administration - Supervision

Art. 6. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the legal entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 7. The Board or the Sole Director, as the case may be, is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest.

All powers not expressly reserved by the Law of August 10, 1915 as amended or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board or the Sole Director, as the case may be.

The Board or the Sole Director as the case may be, may issue bonds either in registered or in bearer form.

The issue of convertible bonds is subject to the dispositions of the Law of August 10, 1915 as amended.

Art. 8. The Board shall appoint a chairman among its members; in his/her absence, the meeting will be presided by another member of the Board present at the meeting. Exceptionally, the first chairman shall be appointed by the constitutive general meeting.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, or telex another director as his or her proxy. A director may represent one or several of his/her colleagues.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the director's meetings.

The resolutions passed by the Sole Director shall be vested with the same authority as the resolutions passed by the Board and are documented by written minutes signed by the Sole Director.

Art. 9. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 10. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of any two members of the Board, or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or (iii) by the sole signature of the managing director within the limits of the daily management or (iv) by the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Supervision

Art. 11. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Accounting year - General meetings

Art. 12. The accounting year of the Company shall begin on the first day of July and shall terminate on the last day of June of the next year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the June 30, 2013.

Art. 13. In the case of a single shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting pursuant to the Law of August 10, 1915 as amended.

The notice to attend the General Meetings provided for by law shall govern the notice for. If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Each share is entitled to one vote.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 14. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

The Board of Directors or the Sole Director, as the case may be, may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 16. The annual General Meeting shall be held, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the

23rd day of October at 11 am, and for the first time in 2013. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

Art. 17. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 as amended.

Subscription

The articles of association having thus been established, the party appearing HORNETS MANAGEMENT S. à r.l. declares to subscribe all the 5,250 (five thousand two hundred and fifty) shares upon incorporation.

All the shares of a par value of one hundred euro (EUR 100) each have been fully paid up by payment in cash and the amount of EUR 525,000 (five hundred and twenty-five thousand euro) is now available to the corporation, evidence thereof was given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended have been observed.

Estimation - Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

Extraordinary general meeting

The sole shareholder, representing the entire subscribed capital of the corporation and considering the meeting duly convoked, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the single shareholder has passed the following resolutions by its affirmative vote:

- 1) The registered office of the corporation is fixed at 5 avenue Gaston Diderich, L -1420 Luxembourg.
- 2) Have been appointed as the Sole Director of the Company:

HORNETS MANAGEMENT S. à r.l., a société à responsabilité limitée under Luxembourg Law, having its registered office at 5 avenue Gaston Diderich, L - 1420 Luxembourg, of which the registration with the Trading and Companies' Register in Luxembourg is pending and the représentant permanent is Madame Francesca DOCCHIO, private employee, born on 29th May 1971 in Bergamo (Italy) residing professionally at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

- 3) Has been appointed statutory auditor:

FINSEV S.A., having its registered office at 5 avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg under number B 103.749

- 4) The Sole Director's terms of office will expire after the annual meeting of shareholder(s) of the year 2015, or beforehand at the general meeting enacting the existence of more than one shareholder.
- 5) The auditor's terms of office will expire after the annual meeting of shareholder(s) of the year 2015.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-quatrième jour d'avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg. (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), qui sera dépositaire des présentes minutes,

A comparu:

HORNETS MANAGEMENT S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5 avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg est en cours,

ici représentée par Madame Sophie Mathot, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Senningerberg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 avril 2012 à Luxembourg.

La procuration signée ne varietur par le mandataire es qualité qu'il agit et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de HORNETS INVESTMENT S.A. (la «Société»).

La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune du siège social par décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon le cas.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations convertibles ou non.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à cinq cent vingt-cinq mille euros (EUR 525.000,-) représenté par cinq mille deux cent cinquante (5.250) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Durant une période de cinq ans, à partir de la date de la publication de ces statuts, le conseil d'administration ou l'administrateur unique, le cas échéant est autorisé à émettre d'autres actions à hauteur d'un capital autorisé maximum de trois millions cinq cent mille euros (EUR 3.500.000). Par conséquent, le conseil d'administration est autorisé à réaliser une telle augmentation de capital, en particulier à émettre de nouvelles actions en une ou plusieurs étapes, de déterminer les conditions de la souscription et du paiement des actions supplémentaires, à supprimer ou à limiter, si nécessaire, le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants, à déterminer toute autre modalité qui semblerait nécessaire ou utile, même si elle n'est pas spécifiquement prévue dans la présente disposition, afin de voir les souscriptions des nouvelles actions, le paiement et l'augmentation du capital social subséquente vérifiés dans la forme requise, et finalement, à procéder aux modifications des présents statuts afin d'enregistrer l'augmentation du capital réalisée en conformité avec la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, en particulier avec la condition que l'autorisation mentionnée ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq (5) ans.

Si une telle émission est permise par la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, le conseil d'administration ou l'administrateur unique, le cas échéant, est autorisé, dans les limites du capital autorisé et des articles 44 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée, à émettre des actions privilégiées sans droit de vote dans les conditions suivantes:

- elles ne peuvent représenter plus de la moitié du capital social;
- elles confèrent, en cas de répartition des bénéfices, le droit à un dividende privilégié et récupérable correspondant à 25 % de leur valeur nominale;
- elles confèrent un droit privilégié au remboursement de l'apport et dans la distribution de dividendes correspondant à 100% de leur valeur nominale.

De plus, le conseil d'administration ou l'administrateur unique, le cas échéant est autorisé d'émettre des obligations ordinaires ou convertibles, sous forme nominative ou au porteur, sous quelque dénomination et payables en toute devise. Toute émission d'obligations convertibles ne pourra être faite que dans les limites du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions relatives à une telle émission d'obligations.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place. L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 7. Le conseil d'administration ou, le cas échéant, l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, selon les cas.

Le conseil d'administration peut décider d'émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations nominatives ou au porteur.

L'émission d'obligations convertibles est soumise aux dispositions de la loi du 10 août 1915.

Art. 8. Le conseil d'administration doit désigner parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent. Le premier président sera exceptionnellement nommé par l'assemblée générale extraordinaire de constitution.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les résolutions prises par l'administrateur unique auront la même autorité que les résolutions prises par le conseil d'administration et seront constatées par des procès verbaux signés par l'administrateur unique.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil ou l'administrateur unique, selon le cas, peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 10. La Société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou (ii) selon le cas, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière ou (iv) par les signatures conjointes de toutes per-

sonnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique selon le cas, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 11. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier jour de juillet et se termine le dernier jour de juin de l'année suivante.

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera à courir du jour de la constitution de la prédite société, jusqu'au 30 juin 2013.

Art. 13. Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique selon les cas est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le vingt-troisième jour du mois de octobre à 11 heures, et pour la première fois en 2013 au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la partie comparante HORNETS MANAGEMENT S. à r.l., représentée comme dit ci avant déclare souscrire l'intégralité des 5.250 (cinq mille deux cent cinquante) actions.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent vingt-cinq mille euros (EUR 525.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à deux mille euros (EUR 2.000).

Assemblée générale extraordinaire

L'actionnaire unique, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est fixé à L - 1420 Luxembourg, 5 avenue Gaston Diderich.
2. Est appelé aux fonctions d'administrateur unique:

HORNETS MANAGEMENT S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5 avenue Gaston Diderich, L - 1420 Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg est en cours et le représentant permanent est Madame Francesca DOCCHIO, employée privée, née le 29 mai 1971 à Bergamo (Italie) demeurant professionnellement au 5, avenue Gaston Diderich, L - 1420 Luxembourg.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

FINSEV S.A., avec siège social au 5 Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 103.749.

4. Le mandat de l'administrateur unique prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015 ou préalablement à l'occasion de l'assemblée générale suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

5. Le mandat du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: Sophie Mathot, Henri Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 25 avril 2012. LAC / 2012 / 19013. Reçu 75

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 mai 2012.

Référence de publication: 2012054464/400.

(120075766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

Cadanor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 46.106.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 mai 2011.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance. Monsieur Norbert SCHMITZ adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société

CADANOR S.A.

Référence de publication: 2012055025/16.

(120077417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

East Capital (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.268.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 Mai 2012

En date du 9 mai 2012, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Justas Pipinis, de Monsieur Yves Wagner, de Monsieur Jean-Marie Laporte, de Monsieur Paul Carr et de Monsieur Pierre Cimino en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013.

Luxembourg, le 10 mai 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour East Capital (Lux)

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012055069/16.

(120077059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Cadmos Fund Management, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 119.883.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2012.

Référence de publication: 2012055026/10.

(120077362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Caixa Geral de Depósitos, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1637 Luxembourg, 7, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 61.314.

Nous vous demandons l'introduction de:

Monsieur CUSTÓDIO BRANCO GASPARINHO Rui Pedro

Fonction: Directeur Adjoint

Adresse privée ou professionnelle de la personne physique:

7, rue Goethe, L-1637 Luxembourg

Pouvoir de signature: Signature A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012055027/14.

(120076753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Cedobar 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 109.022.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012055031/10.

(120077081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Dubrovnik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 92.882.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 mai 2012

L'assemblée a renouvelé pour une période de six ans prenant fin avec l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018, le mandat des administrateurs:

Evelyne JASTROW, administrateur de sociétés, demeurant 208, rue des Romains L 8041 Bertrange

Marc Alain JASTROW, administrateur de sociétés, demeurant 208, rue des Romains L 8041 Bertrange

IMMOLYS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 4, rue Tony Neuman L 2241 Luxembourg, représenté par son administrateur délégué Evelyne JASTROW, demeurant 208, rue des Romains L 8041 Bertrange

et celui de commissaire aux comptes

SAFILUX S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 4, rue Tony Neuman L-2241 Luxembourg

Pour copie conforme

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012056301/20.

(120078902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2012.

IT Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 283.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 70.476.

—
EXTRAIT

En date du 16 mars 2012, les résolutions suivantes ont été adoptées par l'actionnaire unique de la Société:

- Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} avril 2012 du 58, rue Martel, L-2134 Luxembourg au 9A Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

- L'adresse professionnelle en vigueur du gérant Nete Stejn Mortensen est au 9A Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 mai 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Natacha Hainaux

Référence de publication: 2012055167/18.

(120077554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Cedobar 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 104.850.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012055032/10.

(120077082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

AW Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 168.661.

—
STATUTS

L'an deux mil douze, le vingt-sept avril.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

"A" World Finance AWF SAS, ayant son siège social au 78 avenue Marceau, F-75008 Paris (France), inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 494 756 661,

ici représentée par Maître Véronique WAUTHIER, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg en vertu d'une procuration émise à Paris le 19 avril 2012.

Laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital.

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «AW EQUITY S.A.».

Art. 2. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège

social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect substantiel.

Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés ou non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités.

En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Le capital social est fixé à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) représenté par vingt mille actions (20.000) d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance.

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins (qui ne doivent pas être des actionnaires). Toutefois, si la société est constituée par un seul actionnaire ou s'il est constaté lors d'une assemblée des actionnaires que toutes les actions émises par la société sont détenues par un seul actionnaire, la société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée des actionnaires faisant suite à la constatation par la société que ses actions sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six années et les administrateurs exerceront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises. Tout administrateur peut être démis de ses fonctions à tout moment avec ou sans justification par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises.

Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la société, cette personne morale devra désigner un représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur.

Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une démission ou autrement, un administrateur peut être provisoirement désigné jusqu'à la prochaine assemblée générale, en suivant les dispositions légales qui s'appliquent.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent. Le premier président peut être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par tous moyens de communication, étant admis.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct

et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite, signée par l'ensemble des administrateurs, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. Vis-à-vis de tiers la société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sauf dispositions légales contraires, les résolutions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Tout actionnaire de la société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier jour ouvrable du mois de juin à 15 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Art. 17. La loi sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires:

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et Libération:

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, l'actionnaire unique a souscrit en son nom toutes les actions.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux millions d'euros (EUR 2.000.000.-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant qui le constate.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais.

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à la somme de 2.700,-EUR.

Assemblée générale extraordinaire.

Et immédiatement après la constitution de la société, l'actionnaire unique représentant l'intégralité du capital social, représenté comme dit ci-avant et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale et a pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

1.- Le siège social de la société est fixé à L-1840 Luxembourg, 11b, boulevard Joseph II.

2.- Sont appelées à la fonction d'administrateurs, leurs mandats expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017:

- Madame Véronique Wauthier, prénommée,

- Madame Natacha Kolodziej-Steuermann, avocat, professionnellement domiciliée au 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg,

- Madame Judith Aboulkheir, directrice générale, demeurant 9 rue Perronet, F-92200 Neuilly-sur-Seine. Est appelée à la fonction de Président du Conseil d'Administration:

- Madame Judith Aboulkheir, prénommée.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017:

La société anonyme "Fidalpha S.A." ayant son siège social à L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume (RCS Luxembourg N° B. 114321).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue par le notaire instrumentant par son nom prénom, état et demeure celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V.WAUTHIER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 02 mai 2012. Relation: LAC/2012/19842. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, Délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 09 mai 2012.

Référence de publication: 2012054978/160.

(120076927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Chabrun Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 138.913.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2012.

Référence de publication: 2012055034/10.

(120077545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Charles de Croisset Finance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 119.716.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012055035/9.

(120077656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Chrisada S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 68.577.

Par décision de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 4 mai 2012 a été nommé, en remplacement de M. Horst SCHNEIDER, administrateur et administrateur-délégué, demeurant professionnellement 16, Allée

Marconi, L-2120 Luxembourg M. Jean-Marie POOS, administrateur et administrateur-délégué, demeurant professionnellement 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 30 juin 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012055036/14.

(120076994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Equinox, Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 77.581.

Il résulte des actes de la Société que Monsieur Christophe Velle, résidant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, a présenté sa démission de ses fonctions d'administrateur en date du 26 avril 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EQUINOX

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2012055080/13.

(120077240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2012.

Tradhold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 138.579.

Extrait des résolutions écrites du Conseil d'Administration du 2 mai 2012

La Présidence du Conseil d'Administration sera désormais assurée par Monsieur Pierre AHLBORN.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 mai 2012

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Messieurs François TESCH, André BIRGET, Pierre AHLBORN et Benoît ELVINGER pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2012.

L'Assemblée reconduit, pour une durée d'un an, le mandat de réviseur indépendant de la société Ernst & Young S.A.

Composition du Conseil d'Administration

M. Pierre AHLBORN Président

résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14 boulevard Royal

M. André BIRGET Administrateur

résidant professionnellement à L-3372 Leudelange, 12 rue Léon Laval

M. Benoît ELVINGER Administrateur

résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14 boulevard Royal

M. François TESCH Administrateur

résidant professionnellement à L-3372 Leudelange, 12 rue Léon Laval.

Réviseur d'Entreprises

ERNST & YOUNG S.A.

ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'activité Syrdall 2.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2012.

Pour le Conseil d'Administration

Benoît Elvinger

Référence de publication: 2012057351/30.

(120079744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2012.
